



Evaluation Finale du Programme 2017-2021 d'Entraide & Fraternité-DGD « Pour que la Terre tourne juste : Souveraineté alimentaire pour tous »

(Objectif Spécifique 08, République Démocratique du Congo-RDC)

Rapport Final d'Evaluation

Evaluateur

Serge Eric YAKEU DJIAM, Evalueateur Certifié
Team Leader (Consultant International)

Gestionnaire de l'Evaluation

Federico Didone, Chargés de partenariats (SUD)

23 juin 2022

Sommaire

TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES	iii
AVRONYMES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME EXECUTIF	v
1. INTRODUCTION	1
1.1. But et objectifs de l'évaluation.....	1
1.2. Portée de l'évaluation.....	1
1.3. Questions d'évaluation.....	1
1.4. Principaux utilisateurs et structure du rapport final.....	2
2. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
2.1. Le secteur de l'Agriculture en RDC.....	3
2.2. Orientation Stratégique du programme.....	4
2.3. Les organisations partenaire de mise en œuvre.....	5
2.4. Mapping des parties prenantes.....	6
3. METHODOLOGY	6
3.1. Approche méthodologique.....	6
3.2. Sources d'échantillonnage et collecte des données.....	7
3.3. Analyse des données et production du rapport final.....	7
3.4. Limites et mesures d'atténuation.....	7
4. RESULTATS	9
4.1. Pertinence.....	9
4.2. Efficacité.....	11
4.3. Efficience.....	15
4.4. Durabilité.....	16
4.5. Impact.....	19
4.6. COVID-19.....	21
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
5.1. Conclusion.....	24
5.2. Recommandations.....	27
6. LECONS APPRISES	29
ANNEXES	30

TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES

Tableaux et Figures

Tableau 1 : Critères et questions d'évaluation.....	2
Tableau 2 : Brève description des partenaires de mise en œuvre de l'OS8.	5
Tableau 3 : Limites et mesures d'atténuation	8
Tableau 4 : Alignement des résultats du programme aux priorités nationales et ODDs correspondants ..	10
Tableau 5 : Progrès vers l'atteinte des indicateurs de résultats du programme en 2017-2020.	12
Figure 1 : Budget et dépenses de 2017 à 2022 (Millier EUR).....	15

Annexes

Annexe 1 : <i>Terms of References</i>	30
Annexe 2 : <i>Cadre des résultats OS 8_RDC (DGD2017-2021)</i>	30
Annexe 3 : <i>Liste des documents consultés</i>	33
Annexe 4 : <i>Matrice d'évaluation</i>	34
Annexe 5 : <i>Liste des personnes interviewées</i>	37
Annexe 6 : <i>Fiche de consentement et outils de collecte des données primaires</i>	38
Annexe 7 : <i>Profil de l'évaluateur</i>	42

AVRONYMES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
APEF	Association pour la promotion de l'Entreprenariat Féminin
CAB	Comité Anti-Bwaki
EF	Entraide & Fraternité (ONG belge)
EFI	Exploitation Familiale Intégrée
GALS	Gender Action Learning System
GEADES	Groupe d'Etudes et d'Actions pour le Développement du Sud Kivu
OCB	Organisations à Base Communautaire
OCDE/DAC	Organisation de Coopération et de Développement Économiques pour l'Assistance au Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PIP	Plan Intégré Paysan
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
RDC	République Démocratique du Congo

RESUME EXECUTIF

Introduction

Ce document constitue le rapport d'évaluation du programme (objectif spécifique 8) mis en œuvre en République Démocratique du Congo (RDC) dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu, Uvira et Fizi, province du Sud Kivu par trois organisations partenaires, notamment l'Association pour la promotion de l'Entreprenariat Féminin (APEF), le Comité Anti-Bwaki (CAB), et le Groupe d'Etudes et d'Actions pour le Développement du Sud Kivu (GEADES) dans le cadre du programme DGD 2017-2021. Le programme intitulé « *Pour que la Terre tourne juste : souveraineté alimentaire pour tous* » est piloté par Entraide & Fraternité avec un financement DGD total de 1 021 000 euros sur cinq ans. Le taux d'absorption de 2017 à 2020 est de +101%.

L'évaluation porte sur l'ensemble des effets et résultats du programme suivant l'objectif : « *Au Sud Kivu, 85 organisations paysannes (OP) se sont professionnalisées et ont accru leur autonomie grâce à un accompagnement basé sur un modèle d'agriculture familiale agroécologique* ». Les principaux critères d'analyse comprennent la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, le COVID-19, ainsi que des thèmes transversaux tels que le genre, l'environnement et les droits de l'homme. Le programme a mis l'accent sur la promotion des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles par le soutien à la valorisation et à la commercialisation des produits. L'évaluation couvre la période 2017-2021 et fait le point sur l'exécution finale du programme en identifiant les forces et les contraintes, à travers une analyse des critères prédéfinis. Cela implique l'analyse de la mesure dans laquelle l'objectif spécifique et les résultats qui les sous-tendent ont été atteints d'un point de vue quantitatif et qualitatif et de manière différenciée entre les femmes et les hommes. Sur la base des preuves recueillies, l'évaluation formule des recommandations programmatiques et des orientations stratégiques pour les interventions futures.

Le but de l'évaluation est de soutenir l'apprentissage dont l'objectif principal est de tirer des leçons et d'améliorer l'impact. L'objectif principal est de mesurer l'atteinte des résultats dans une optique de reddition des comptes, de suivi des interventions et d'amélioration. Plus spécifiquement, il s'agissait de : i) Rendre compte à toutes les parties impliquées dans le programme d'Entraide et Fraternité (E&F, bailleurs de fonds publics et privés, partenaires locaux et stratégiques, bénéficiaires) ; ii) Guider E&F et ses partenaires pour ajuster la théorie du changement et la mise en œuvre du prochain programme quinquennal (2022-2026) ; et iii) Contribuer à l'apprentissage entre les pays/résultats. Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont les organisations partenaires d'EF, Entraide & Fraternité et la DGD.

L'évaluation a utilisé une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes tout au long du processus. Des méthodes mixtes (examen documentaire, entretiens semi-structurés et discussions de groupe) ont été utilisées pour collecter des informations en ligne du 14 février au 18 mars 2022. Sept informateurs clés représentant les organisations partenaires et E&F ont été interviewés avec 29 % de femmes et 71% d'hommes. Les preuves recueillies ont été triangulées à travers les différentes méthodes et sources.

Résultats et conclusion

Le programme est **pertinent** et aligné sur les besoins et les priorités des publics cibles, y compris les femmes et les hommes, à travers le développement de moyens de subsistance ruraux résilients et durables. L'accent a été mis sur la promotion d'une agriculture familiale durable génératrice de revenus avec des pratiques agroécologiques, et la structuration des OPs en coopératives. Le programme s'aligne aux priorités des partenaires tous impliqués dans la professionnalisation agricole. Toutefois, le programme était limité dans sa portée et sa couverture géographique en raison des contraintes budgétaires pour assister d'autres groupes

de producteurs dans le besoin. Le programme s'aligne explicitement aux ODDs et aux priorités nationales de l'agriculture en RDC.

L'efficacité du programme se reflète dans la réalisation de tous les produits et résultats attendus. Les organisations partenaires ont déployé des efforts considérables pour atteindre tous les indicateurs cibles grâce à une forte synergie et complémentarité entre les partenaires, une planification conjointe et la participation d'E&F à la coordination, un suivi et accompagnement méthodique, des systèmes de collecte de données qui ont facilité la planification et le reporting sur les progrès accomplis, la signature des conventions de collaboration entre les OPs et les opérateurs économiques. L'efficacité du programme a aussi été facilitée par la disposition des champs-écoles dans le renforcement des capacités des OPs et coopératives, la participation des agences de tutelle du gouvernement, la production et la traduction en langue locale des documents pédagogiques pour servir de guides pratiques, l'encadrement rapproché des producteurs, l'appui à la production locale des semences, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles, le renforcement du service de gouvernance des coopératives, et la sensibilité du programme au genre pour impliquer principalement des femmes. Néanmoins, sa réalisation a été perturbée par l'insécurité persistante due à la présence des milices armées dans la province, la pandémie de COVID-19 et les défis du changement climatique liés aux perturbations saisonnières.

L'efficience du programme se justifie par la capacité des partenaires à développer une solide coordination pour utiliser de manière optimale les ressources disponibles et livrer les résultats dans les délais. L'utilisation du fonds de roulement et des mécanismes de crédits communautaires pour maximiser l'accès aux ressources disponibles, les synergies et la complémentarité des ressources entre partenaires, ont amélioré l'efficience du programme malgré l'ampleur limitée des financements pour couvrir d'autres besoins à grande échelle et renforcer le suivi et l'accompagnement des producteurs. La gestion flexible des ressources financières a été utile à l'extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires et d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires.

La **durabilité** et la stratégie de sortie existante ont été utiles pour promouvoir l'appropriation locale de la viabilité financière du programme. Le renforcement des capacités de négociation des OPs leur permet de signer des accords avec les partenaires économiques sans forcément passer par la coordination locale du partenaire, la constitution du capital et les mécanismes d'épargne locale mis en place, et le renforcement des unités de transformation et de stockage facilitent un accès durable aux actifs de production et de consommation. Néanmoins, les OPs et coopératives formées nécessitent du suivi et accompagnement pour garantir leur pérennité financière. La structuration des OPs, le transfert de connaissances agroécologiques, et le renforcement de la cohésion sociale ont contribué à la viabilisation des compétences et l'appropriation technique au sein des organisations bénéficiaires. L'appui à la production des intrants locaux confère aux OPs des aptitudes techniques indispensables par exemple pour réduire et voir mettre fin à leur dépendance aux semences importées. Le regroupement de certains OPs regroupés au sein de la Fédération des Organismes des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC - Sud Kivu) constitue un atout favorable et susceptible de renforcer la viabilité politique du programme. Toutefois, la pérennité des résultats obtenus sur le plan politique reste limitée en raison de l'influence des forces politiques et de la forte pression démographique sur les terres agricoles.

Les **effets** directs positifs dû aux pratiques agroécologiques au niveau économique comprennent la capacité des ménages membres des OPs à améliorer leurs moyens de subsistance. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées à de meilleurs prix. Le programme a suscité une duplication de l'approche agroécologique aux communautés voisines sur l'adoption des techniques de lutte antiérosive marquée par la production des

pépinières et la plantation des plants agroforestiers. Les fora et le réseau agricole mis en place ont consolidé les efforts des bénéficiaires dans le processus de revendication des droits fonciers. Il n'existe pas d'effets négatifs dû aux changements enregistrés. Le programme a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le programme a également contribué à la création d'emplois agricoles en faveur de jeunes, plus de 900 jeunes sans emplois ont intégré l'agriculture et en font leur métier principal désormais. Le programme a significativement contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives. Ces efforts sont compromis par la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits, la persistance du complexe d'infériorité chez les femmes rurales et les règles d'héritage fortement patriarcales qui rend difficile l'accès des femmes à la terre.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les résultats obtenus. Diverses réunions, y compris la coordination habituellement effectuée par E&F, ont été largement affectées par les restrictions de voyage. La plupart des travaux ont été effectués à distance, y compris les réunions, mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile en raison d'une connexion Internet très lente et des connaissances limitées de certains partenaires sur le travail à distance. Par contre, la COVID a permis l'adoption d'une nouvelle façon de travailler avec le passage au travail en ligne. Les facteurs de succès de la réponse au COVID-19 comprennent l'utilisation des animateurs de relais, l'affectation des staffs pour le suivi et accompagnement de proximité des OPs, l'adoption du développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne, le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs, et des plateformes pour la promotion des ventes groupées. La pandémie a réduit la capacité des OPs à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. Bien que le travail à distance n'ait jamais été un choix, la nouvelle façon de travailler n'est pas durable.

Recommandations

A. Aux organisations partenaires

Recommandation 1 – Les partenaires doivent continuer à renforcer leurs synergies et complémentarités d'actions, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations comme Alliance Congo. Les synergies et la complémentarité soutiendront autant que possible la promotion des pratiques agroécologiques en RDC utile au renforcement des capacités des membres sur la bonne gouvernance des OPs. Ce faisant, la promotion des rencontres Peer to Peer (P2P) entre les OPs est vivement encouragé pour le partage des expériences et les bonnes pratiques.

Recommandation 2 – Les partenaires doivent développer des enquêtes de ménages pour renseigner par exemple sur le seuil d'amélioration des revenus des ménages, les taux d'abandon des engrais chimiques, et les taux d'adoption de l'agroécologie suivant les catégories de ménages. Ces études sont utiles pour pousser la réflexion sur les performances de l'approche agroécologique.

Recommandation 3 - Les partenaires doivent fournir des efforts constants pour le suivi permanent et renforcement des capacités techniques et de gestion de coopératives nouvellement créées. Ces appuis sont nécessaires pour soutenir le volet commercialisation des produits agricoles et pour renforcer leur visibilité locale. Ce qui renforcera les efforts de plaidoyers politiques et leur capacité d'analyse et d'influence.

Recommandation 4 – Davantage de campagnes de sensibilisation et de sensibilisation doivent être développées pour lutter contre les normes et pratiques traditionnelles pour renforcer l'égalité genre et la

participation des femmes aux pratiques agroécologiques. Cela soutiendra par ailleurs la cohésion sociale et conduira à des interactions communautaires et à une transformation sociale parmi les membres des OPs.

B. A Entraide & Fraternité (E&F)

Recommandation 1 – A partir d'une approche participative et inclusive, E&F devrait continuer à engager ses partenaires dans la promotion de pratiques agroécologiques avec des moyens de subsistance sélectionnés pour faire face autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Pour ce faire, il faudra maintenir la même stratégie de collaboration avec les partenaires. Des fonds suffisants devraient être alloués avec une marge de flexibilité dans leur gestion le long des lignes budgétaires suivant un délai approprié.

- La conception du programme doit être alignée sur les priorités des partenaires, les politiques et priorités nationales, ainsi que sur les politiques internationales y compris les ODD.
- La conception du programme doit maintenir une attention sur la valorisation des fonds de roulement et des Association locales de crédits (VSLA) pour continuer de doter les OPs d'alternatives à l'accès aux capitaux de proximité
- La conception doit toujours encourager une forte participation des hommes et des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du programme. Ils devront donc continuer à promouvoir une approche sexospécifique dans toutes les composantes du programme.

Recommandation 2 - Le futur programme doit continuer d'accorder une attention particulière sur les mécanismes de lobbying et de plaidoyer pour donner aux OPs les moyens de revendiquer en permanence leurs droits sur l'acquisition de terres, et donc permettre un changement politique qui ne peut être réalisé à court terme.

Recommandation 3 - Le programme devra garder et renforcer les responsabilités des coordonnateurs pays pour les suivis de proximité ; et maintenir l'approche de collaboration avec les chargés de partenariats.

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux Termes de Références (TDRs), cette évaluation de l'Objectif spécifique 8 pour la République Démocratique du Congo (RDC) s'inscrit dans le cadre global de l'évaluation sommative du programme 2017-2021 d'Entraide & Fraternité (E&F).

I.1. But et objectifs de l'évaluation

2. Le but de l'évaluation est de soutenir l'apprentissage afin de tirer des leçons et d'améliorer l'impact. L'objectif principal est de mesurer l'atteinte des résultats dans une optique de reddition des comptes, du suivi des interventions et d'amélioration. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- a) Rendre compte à toutes les parties prenantes concernées par le programme d'Entraide et Fraternité (E&F, bailleurs de fonds publics et privés, partenaires locaux et stratégiques, bénéficiaires)
- b) Guider EF et les organisations partenaires pour faire des ajustements à la théorie du changement et à la mise en œuvre du programme quinquennal suivant (2022-2026).
- c) Contribuer à l'apprentissage entre les pays/résultats.

I.2. Portée de l'évaluation

3. L'évaluation couvre l'ensemble des activités, résultats et effet du programme « *Valorisation de l'agriculture familiale et écologique* » mis en œuvre en RDC dans le cadre du programme DGD. L'analyse de ces résultats a été focalisée sur les critères de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques pour l'Assistance au Développement (OCDE/DAC) : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, et en tenant compte des thèmes transversaux tel que le genre, l'environnement et les droits humains.

4. En outre, l'évaluation couvre la période 2017-2021. Elle met l'accent sur les synergies avec d'autres acteurs de développement. Ainsi, l'évaluation examine le bilan de l'exécution finale du programme en dégagant les atouts et contraintes, à travers une analyse des critères prédéfinis. Il s'agissait principalement d'apprécier dans quelle mesure l'objectif spécifique et les résultats qui les sous-tendent ont été atteints d'un point de vue quantitatif et qualitatif pour les bénéficiaires en général et de façon différenciée en ce qui concerne les femmes et les hommes. Enfin, sur la base des évidences collectées, l'évaluation formule des recommandations pour des interventions futures.

I.3. Questions d'évaluation

5. L'évaluation s'est concentrée sur 6 critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact et pandémie de COVID-19) comme indiqué dans le tableau I. En outre, les questions de vulnérabilité et d'équité, de genre et de droits de l'homme ont été intégrées dans l'analyse par mettant en évidence les aspects sexospécifiques. L'examen documentaire des rapports annuels 2017, 2018, 2019 et 2020 a permis de revoir le contenu et la forme des questions d'évaluation. Ces questions ont été révisées et présentées selon chaque critère de la matrice d'évaluation (annexe 4).

Tableau I : Critères et questions d'évaluation

Critères	Questions clés
1. Pertinence / adaptabilité	1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou des publics cibles (femmes et les hommes) ?
	1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires ?
	1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?
2. Efficacité	2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?
	2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?
	2.3. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?
3. Efficience	3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?
	3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?
	3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?
4. Durabilité	4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?
	4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme en termes d'acquisition des capacités, des compétences et appropriation) ?
	4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?
5. Impact	5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social, économique, politique et environnemental dans les zones et pays d'intervention ?
	5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?
6. Crise Covid-19	6.1. Dans quelle mesure la crise du Covid-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?
	6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à Covid-19 ?
	6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de Covid-19 en termes de préparation aux catastrophes ?

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

1.4. Principaux utilisateurs et structure du rapport final

6. Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont les organisations partenaires d'E&F en RDC, E&F et la DGD.

7. En plus de la section introductive, ce rapport comprend cinq sections, notamment : i) Introduction ; ii) objet d'évaluation ; iii) Méthodologie ; iii) Résultats ; iv) Conclusion et recommandations ; v) Leçons apprises.

2. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1. Le secteur de l'Agriculture en RDC

8. En République Démocratique du Congo (RDC), 70 % de la population vit essentiellement de l'agriculture de subsistance¹. L'agriculture au Sud-Kivu est un secteur très féminisé et la main d'œuvre est plus âgée avec plus de six actifs sur dix (60%) ayant dépassé les 40 ans. Il est généralement tenu par de petites exploitations agricoles du type familial et traditionnel qui se focalisent surtout sur des cultures vivrières. Au Sud-Kivu, plus de 80 % des paysans ont des exploitations agricoles dont la superficie ne dépasse pas 0,5 ha. Il se pose donc un réel problème de pression foncière². Caractérisée par l'utilisation d'outils rudimentaires et de techniques culturales obsolètes, la petite agriculture ne permet malheureusement pas de produire des biens alimentaires suffisants pour satisfaire les besoins des familles des paysans eux-mêmes³.

9. Les ménages agricoles sont particulièrement vulnérables au changement climatique pour diverses raisons. D'abord, ils produisent principalement pour leur subsistance et leurs systèmes de production dépendent des conditions climatiques, surtout la pluie, ensuite, ils ont une faible capacité d'adaptation marquée par un accès limité aux technologies⁴. Encore, beaucoup d'agriculteurs n'ont pas de titre foncier, ce qui les empêche de s'engager dans les pratiques plus durables comme l'agroforesterie ainsi que les bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols. En plus, ils ont peu accès au crédit et sont exclus des systèmes bancaires dû au manque d'hypothèques⁵. En résumé, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020) souligne que l'agriculture au Sud-Kivu est confrontée à de nombreux défis notamment : (i) la petite taille des exploitations; (ii) leur niveau technique rudimentaire et leur faible; (iii) le vieillissement des agriculteurs, conséquence de l'exode rural massif des jeunes; (iv) la faible organisation des producteurs; (v) l'érosion des sols; (vi) le dysfonctionnement des chaînes de valeurs plus favorables aux commerçants qu'aux producteurs; (vii) le manque des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles, (viii) le manque de pistes rurales; (ix) les difficultés d'accès à la terre notamment pour les femmes et les jeunes, qui constituent un frein à l'investissement agricole; (x) la pression foncière croissante dans certaines zones et la dégradation conséquente de la fertilité des sols; (xi) le faible taux de transformation des produits agricoles, qui ne permet pas de retenir une partie significative de la valeur ajoutée; (xii) les difficultés d'accès au crédit, seuls 0,2% des crédits à l'économie étant alloués au secteur agricole et (xiii) la faible maîtrise de l'eau⁶.

10. A ces défis, s'ajoute le changement climatique ainsi que l'urbanisation rapide accompagnée de la déforestation. Par ailleurs, la pandémie de coronavirus (COVID-19) encours perturbe aussi, non seulement

¹ Tshomba, K., M. Nkulu, M. Kalambaie et P. Lebailly P., 2019, Analyse des effets des Programmes de subventions sur la performance des cultures céréalières (Maïs *Zea mays* L. et Riz *Oriza* sp.) en R. D. Congo et en Zambie, *Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture*, 2,2, pp. 39.

² Torquebiau, E., 2017, *Climate-smart agriculture : pour une agriculture climato-compatible*, Cahiers Agricultures, 26 : 66001.

³ Bisimwa, G., Bashi, M. (2009). "Souveraineté alimentaire. Le paradoxe du Sud-Kivu", *Défis sud*, no 91, octobre-novembre 2009, p. 24.

⁴ Shimeles, A., Verdier-Chouchane et A. Boly, 2018, *Understanding the Challenges of the Agricultural Sector in Sub-Saharan Africa*, A. Shimeles et al. (eds.), *Building a Resilient and Sustainable Agriculture in Sub-Saharan Africa*, DOI : doi.org/10.1007/978-3-319-76222-71.

⁵ Mulumeoderwa, F., A. Manirakiza, G. Furaha, N. Mastaki et P. Lebailly, 2019, Risk analysis in the peasant framework : empirical analysis of farmers in south Kivu, democratic republic of Congo , *Agriculture and forestry*, 65 ,4, pp. 35-45. DOI : [10.17707/AgricultForest.65.4.04](https://doi.org/10.17707/AgricultForest.65.4.04)

⁶ Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020).

les chaînes d'approvisionnement alimentaire, mais aussi celles de distribution des intrants agricoles. Cela a conduit à la flambée des prix des produits alimentaires, des semences et des pesticides⁷.

2.2. Orientation Stratégique du programme

11. En cohérence avec le programme DGD 2017-2021 d'Entraide & Fraternité à savoir « *Pour que la Terre tourne bien : souveraineté alimentaire pour tous* », le huitième objectif spécifique du programme pour la RDC (OS8) est intitulé : « *Au Sud Kivu, 85 organisations paysannes (OP) se sont professionnalisées et ont accru leur autonomie grâce à un accompagnement basé sur un modèle d'agriculture familiale agroécologique* ». Mis en œuvre dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu, Uvira et Fizi, province du Sud Kivu, le programme visait à promouvoir des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles par le soutien à la valorisation et à la commercialisation des produits. Ainsi, l'accent a été mis sur la structuration et l'organisation des organisations paysannes, sur la formation technique, sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans une approche agroécologique, ainsi que sur la mise en réseau des partenaires pour la défense des droits des producteurs.

12. Conformément à l'objectif du programme DGD, cet objectif spécifique s'inscrit dans le cadre stratégique 2015-2019 d'E&F et concrétise les orientations et priorités communes définies par E&F et de ses partenaires, en avril 2015 ; la réalisation des approches du Cadre Stratégique Commun (CSC). Ce faisant, il visait à permettre à 6.150 ménages agricoles, regroupés dans 85 organisations paysannes, d'acquérir des compétences techniques et des moyens adéquats pour accroître leur production, accéder aux marchés et améliorer leurs revenus ; et aux organisations paysannes de renforcer leurs capacités à produire tout en préservant l'environnement, à valoriser et à vendre leurs produits à des prix rémunérateurs et à défendre les intérêts de leurs membres. Ce faisant, l'OS 8 vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages agricoles en soutenant une agriculture familiale rémunératrice. Le but est que celles-ci deviennent plus professionnelles, plus entreprenantes, promotrices de pratiques agropastorales innovantes, plus autonomes sur les plans organisationnel et financier, qu'elles rendent des services de qualité à leurs membres et constituent une force pour faire valoir les droits des paysans. Ce faisant, l'OS8 couvre trois résultats attendus notamment :

- **Résultat 1** - Les OP ont renforcé leurs capacités organisationnelles et opérationnelles en vue de leur professionnalisation.
- **Résultat 2** - Les compétences techniques, organisationnelles et managériales des jeunes et des femmes micro-entrepreneurs sont renforcées et leurs métiers valorisés.
- **Résultat 3** - Les coopératives ont amélioré l'écoulement de leurs produits et en tirent durablement des revenus.

13. Conformément au document de programme, la mise en œuvre est assurée par trois organisations locales partenaires notamment, l'Association pour la promotion de l'Entreprenariat Féminin (APEF), le Comité Anti-Bwaki (CAB), et le Groupe d'Etudes et d'Actions pour le Développement du Sud Kivu (GEADES). Afin de relever le niveau d'impact de ses appuis, E&F a choisi des partenaires travaillant dans des zones et/ou ayant d'autres partenaires qui offrent des possibilités de complémentarité ou de synergie. Ainsi, l'APEF a joué le

⁷ Balasha M. A., Katungo K. J-H., Balasha M. B., Masheka H. L., Ndele B. A., Cirhuza V., Buhendwa A. J-B., Akilimali I., Cubaka N. et Bismwa B, 2021. Perception et stratégies d'adaptation aux incertitudes climatiques par les exploitants agricoles des zones marécageuses au Sud-Kivu. Volume 21 numéro 1 | mai 2021. <https://journals.openedition.org/vertigo/31673>

rôle de pilotage de la mise en œuvre de la thématique transversale Équité du genre dans les organisations paysannes (OP), y a apporté son expertise et a coordonné les activités de renforcement des capacités des équipes du programme sur cette thématique. En complémentarité/synergie avec les deux autres partenaires, APEF a assuré la mise en œuvre du programme dans tous les territoires ciblés par le programme.

14. Le deuxième partenaire (CAB) a assuré une veille sur les techniques agroécologiques promues par le programme, notamment en coordonnant les activités de recherche-action sur les savoirs paysans et leur capitalisation. Le CAB a piloté la mise en œuvre de la thématique intégration des jeunes dans le secteur agricole et a assuré la gestion administrative de la coordination du programme. En complémentarité avec APEF, le CAB a réalisé les activités du programme dans les territoires de Kabare, Kalehe et Walungu. Enfin, le GEADES a piloté l'accompagnement de la filière et a apporté son expertise au profit des deux autres partenaires qui encadrent des coopératives de producteurs d'huile de palme. En complémentarité et synergie avec APEF, GEADES a réalisé le programme dans le territoire de Fizi.

15. La coordination et le suivi sont assurés par un point d'appui à Bukavu avec la supervision d'E&F. un comité de pilotage composé des responsables des organisations partenaires assure le déroulement, l'évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats et les synergies, analyse les risques pour prendre les mesures de gestions, valide les rapports d'activités ainsi que les plans d'actions annuels.

2.3. Les organisations partenaire de mise en œuvre

16. Le tableau 2 résume une description sommaire des organisations partenaires d'E&E chargées de la mise en œuvre du programme en RDC, suivant leur lieu d'intervention, et leurs domaines d'actions respectifs.

Tableau 2 : Brève description des partenaires de mise en œuvre de l'OS8.

Organisations	Localité	Resources/ Partenaires	Domaines d'actions
Association pour la promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (APEF)	Bukavu (Kabare, Walungu, Fizi et Uvira)	E&F	<ul style="list-style-type: none"> Encadre et soutient les femmes et les ménages à faibles revenus Sensibilise les femmes à leurs droits, au rapport homme/femme et à la culture démocratique à travers des formations et des conférences Appuie des femmes au activités génératrices de revenus (petit commerce, broderie, teinturerie, production et transformation agricole) à travers un appui financier (micro-crédit), technique (formation professionnelle et conseil), matériel (équipement) et organisationnel (appui à la création d'associations de femmes, formation en gestion)
Comité Anti-Bwaki (CAB)	Bukavu (Kabare, Kalehe, Walungu)	E&F	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne les groupes de base (comités de développement, groupements de femmes, coopératives agricoles, mutuelles d'éleveurs, filières agricoles, associations et corps de métiers, etc.) Accompagnement régulier et de proximité des organisations des producteurs et des coopératives
Groupe d'Etudes et d'Actions pour le Développement du Sud Kivu (GEADES)	Fizi	E&F	<ul style="list-style-type: none"> Travaille sur le genre, l'éducation civique et la prévention des conflits Renforcement des capacités d'organisation et de production des organisations de base Renforcement des capacités d'organisation des associations de base, l'accroissement de la production agricole et la promotion de la participation du citoyen à la maintenance de la paix. Structuration de la filière de l'huile de palme grâce aux appuis pour la production, le stockage, la transformation et la commercialisation

Source : Document de programme DGD2017-2021.

2.4. Mapping des parties prenantes

17. Les parties prenantes du programme sont constituées des trois organisations partenaires (APEF, CAB et GEADES), E&F, les 85 organisations paysannes (30 coopératives, 22 pré-coopératives, 33 activités génératrices des revenus/AGR) ; des groupes de bénéficiaires composés d'hommes, de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables et marginalisés qui forment les 6150 bénéficiaires dans la province du Sud Kivu.

3. METHODOLOGY

3.1. Approche méthodologique

18. Une approche théorique cohérente avec une « théorie du changement (ToC) » reconstruite développée dans la note de cadrage pour analyser soigneusement les résultats attendus, les activités et les facteurs contextuels et leur potentiel à obtenir les effets souhaités a été appliquée à cette évaluation. L'approche était participative en utilisant une conception de recherche non expérimentale⁸. Des méthodes mixtes (principalement qualitatives pour la collecte des données primaires et quantitatives pour l'analyse des données secondaires) ont été appliquées. L'évaluateur a adopté un processus collaboratif avec des communications et des consultations fréquentes avec le gestionnaire de l'évaluation, le comité de pilotage, et des réunions par le biais d'entretiens et de discussions de groupe avec des intervenants clés pour parvenir à un processus d'apprentissage et à une approche d'évaluation adaptés au contexte du programme en RDC.

19. L'évaluation s'est déroulée en quatre phases : i) phase de démarrage ; ii) Collecte de données ; iii) Analyse des données et production du rapport final d'évaluation, iv) Réunion de débriefing et remise du rapport d'évaluation final à l'E&F. Les données ont été collectées explicitement pour assurer une représentation équitable des femmes et des hommes, en les sélectionnant délibérément pour les entretiens et groupes de discussion. Des données quantitatives ont été générées à partir de sources secondaires (documents de programme tels que les rapports d'avancement et de suivi, et les rapports des scores de performance) et de données primaires.

20. Des thèmes transversaux tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gouvernance ont été examinés. Des données désagrégées ont été générées aux différents niveaux d'analyse des données. Une matrice d'évaluation (ME), structurée autour des six critères d'évaluation, a été élaborée à partir des questions d'évaluation (annexe 4) et détaillant les sources, les outils et les approches qui ont été utilisés pour répondre à chaque question d'évaluation. La matrice a permis de garantir que la méthodologie était cohérente et rigoureuse, avec une triangulation entre différents types de données pour chaque catégorie et question. Il a soutenu une analyse comparative solide dans les domaines des résultats et des produits impliquant des parties prenantes et a abordé toute la portée du programme.

21. Des normes éthiques internationalement reconnues pour la recherche et l'évaluation ont été appliquées. À cette fin, tous les entretiens ont été menés avec le consentement préalable, éclairé et volontaire des répondants. La confidentialité de tous les participants à l'évaluation a été protégée à moins que leur permission de partage n'ait été accordée par eux et/ou sur demande.

⁸ L'équipe d'évaluation ne peut pas envisager une approche de conception expérimentale ou quasi-expérimentale car il n'y a pas de groupe de contrôle ou de choix aléatoire des bénéficiaires cibles.

3.2. Sources d'échantillonnage et collecte des données

22. La matrice d'évaluation résume les sources de collecte de données qui sont : i) les documents et fichiers du programme d'E&F compilés dans un Google Drive ; ii) les informateurs clés ; iii) Discussions de groupes ; et iv) Données issues des réunions de débriefing et de la communication par courriers électroniques. Les documents internes et externes au programme et E&F ont été examinés comme indiqué dans la portée de cette évaluation. L'annexe 3 fournit la liste des documents consultés. Des documents supplémentaires recueillis lors des entretiens en ligne ont été ajoutés au Drive pour faciliter la référence. Les informations issues de l'examen documentaire ont été organisées en fonction des questions d'évaluation.

23. Conformément au plan de travail approuvé, des entretiens ont été conduits avec 07 représentants des organisations partenaires en ligne. Les hommes et les femmes étaient libres d'exprimer leur opinion. Les femmes comptent pour seulement 29 % contre 71 % d'hommes.

3.3. Analyse des données et production du rapport final

24. Tous les outils de collecte de données ont été codifiés pour faciliter leur analyse. Toutes les analyses tiennent compte du sexe. Les données qualitatives ont été analysées à l'aide d'analyses thématiques et de contenu. Les réponses des personnes interrogées ont été examinées et codées par question et chacun des critères d'évaluation. Une rubrique d'analyse a été utilisée pour analyser les données et saisir les thèmes émergents, sur la base d'une analyse de modèle (convergente/divergente). Les réponses qualitatives ont été validées avec des informations quantitatives provenant des rapports du programme, ainsi que d'autres résultats/données disponibles.

25. Les données quantitatives et les statistiques recueillies ont été analysées en mettant davantage l'accent sur les statistiques descriptives telles que la distribution des fréquences à l'aide d'Excel. Une estimation globale de la performance du programme a été faite pour les indicateurs de produits et de résultats, en examinant le score moyen des progrès réalisés de 2017 à 2020 uniquement. Ainsi, les résultats globaux des extraits (objectif) et des résultats ont été obtenus par comparaison croisée et validation de chaque indicateur atteint parallèlement au cadre des résultats pour examiner le niveau de réalisation par rapport aux cibles des indicateurs. Ensuite, quatre échelles de Likert ont été adoptées pour fournir une estimation du niveau de performance des indicateurs de produits et de résultats, tels que : insatisfaisant, moins satisfaisant, satisfaisant et très satisfaisant. Cependant, la fiabilité et la validité de ces résultats ne peuvent être assurées car la plupart n'ont pas été désagrégés et l'évaluateur ne peut assurer leur qualité. De plus, la triangulation (entre les sources, les méthodes et les données) a été utilisée pour confirmer ou infirmer les résultats obtenus des sources de données primaires et secondaires utilisées. L'analyse porte sur les questions suivantes : Le programme a-t-il influencé ou a-t-il apporté une contribution importante aux résultats observés ? si oui, comment ? Et si non, pourquoi ?

3.4. Limites et mesures d'atténuation

26. Le plan de travail de l'évaluation a été suivi comme prévu. La collecte de données s'est achevée favorablement et aucune contrainte majeure n'a été rencontrée à l'exception d'un court retard rencontré au début et durant le processus de collecte des données primaires en raison de l'indisponibilité de certains informateurs clés, mais sans impact significatif sur l'ensemble du processus. Cependant, peu de défis ayant une incidence limitée sur l'évaluation ont été identifiés et résumés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Limites et mesures d'atténuation

Principaux défis	Mesures d'atténuation
Disponibilité et qualité des données	<ul style="list-style-type: none">- Les réunions virtuelles avec des KI spécifiques ont été priorisées autant que possible- Des documents officiels pertinents disponibles ou des ensembles de données et des informations ont été utilisés- Une triangulation des données par source et par méthode a été appliquée
Disponibilité des staffs	<ul style="list-style-type: none">- Interviews via zoom, Teams, et par téléphone (WhatsApp)
Timing de la mission	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens avec des informateurs clés qui peuvent fournir des informations secondaires sur les opérations qui ne peuvent pas être observées directement et utiliser les évaluations disponibles telles que les évaluations ad hoc individuelles par les partenaires de mise en œuvre.- Les entretiens ont été menés via des appels téléphoniques et Teams/Zoom pour les informateurs clés qui étaient disponibles.
Absence de contrefactuels	<ul style="list-style-type: none">- Avec la triangulation, l'évaluation a analysé les perceptions des informateurs clés sur le rôle et les effets des interventions du programme en combinaison avec un jugement général pour évaluer la performance et le niveau de réalisation des résultats.

4. RESULTATS

27. Les résultats sont organisés selon les critères et principales questions d'évaluation.

4.1. Pertinence

Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou des publics cibles (femmes et les hommes) ?

28. L'analyse documentaire et les entretiens avec des informateurs clés confirment que le programme est aligné sur les besoins et les priorités du public cible, y compris les femmes et les hommes, dont la plupart sont couverts par la promotion de l'agriculture familiale écologique, le développement des moyens de subsistance ruraux résilients et durables des groupes de bénéficiaires. Une attention particulière a été portée à l'implication et la responsabilisation des organisations paysannes (OP) pour une agriculture durable à travers le développement des pratiques agroécologiques, l'appui à la structuration de ces OP, le marketing agricole, et la gestion et la défense de leurs droits à travers des plaidoyers multidisciplinaires. Le programme a ciblé spécifiquement des réponses aux besoins des jeunes notamment l'accès à l'emploi avec leur implication à l'activité agricole, les besoins exprimés par les organisations de producteurs pour promouvoir le développement des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles. En soutenant la commercialisation des produits, le programme participe à l'amélioration des revenus des organisations de producteurs et de leurs membres. En adoptant des pratiques agroécologiques, le programme réduit l'exposition de l'environnement au changement climatique et aux effets de l'érosion des terres cultivables.

29. En conformité au cadre stratégique 2015-2019 d'E&F, le programme a mis une attention particulière aux activités de renforcement des capacités organisationnelles et managériales des OP en les accompagnant dans leur structuration, l'appui au fonctionnement et la promotion de l'équité « genre » pour l'accès aux ressources de production dont elles ont besoin. Ainsi, le programme a contribué à la réduction de la vulnérabilité des femmes aux moyens de subsistance. L'objectif étant de faire de ces OP des acteurs incontournables pour le développement agricole au sein de la société civile congolaise. Et donc, le programme répond à leurs besoins exprimés en termes de compétences techniques, de gestion et de management ; de leadership, de stratégie et de vision à long terme. Ce faisant, les agriculteurs membres des OP pourraient avoir la possibilité de gérer leurs exploitations agricoles, d'augmenter leur autonomie grâce à l'agroécologie et donc d'être moins dépendants des ressources extérieures. Subséquemment, le programme s'est aligné au contexte de développement agricole marqué par la rareté des revenus surtout pour les ménages ruraux, l'incapacité des ménages à nourrir les familles au regard de la forte dépendance aux ressources rares, et les défis liés à la dégradation des sols dus à la forte pression démographique à l'Est de la RDC.

Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires ?

30. Le programme a répondu aux besoins et aux priorités des partenaires à travers l'alignement des trois résultats attendus à leur plan stratégique pour valoriser une agriculture familiale agroécologique dans les localités ciblées en RDC, et dont de contribuer à la sécurité alimentaire. Les trois organisations partenaires travaillent des domaines d'intervention complémentaires lesquels concourent au même objectif, notamment la structuration paysanne en coopératives, la formation agropastorale de leaders paysans, la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la promotion de l'équité de genre et la défense des droits des minorités,

le renforcement institutionnel et l'autonomisation des OP, le développement économique local et communautaire, et enfin les plaidoyers agricoles pour l'accès des OP et des coopératives à des terres cultivables.

31. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée au développement de petites entreprises agricoles et commerciales (Organisations de Base), notamment sur des pratiques durables de production de moyens de subsistance agricoles. Le programme s'est appuyé sur un mécanisme de lobbying et de renforcement des capacités de management pour fournir une assistance technique aux OP et relatifs aux conflits liés à l'accès à la terre avec les autorités locales. Enfin, le programme est aligné sur le savoir-faire paysan sur l'agriculture familiale et soutient la plupart de leurs activités de base développées autour de la production d'engrais organiques ; la propagation des plantes pour les arbres fruitiers dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, y compris l'agro-reboisement avec l'entretien et la gestion des pépinières pour lutter contre l'érosion des sols.

Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?

32. La conception du programme s'aligne explicitement sur les principaux objectifs et défis agricoles nationaux de la RDC, dont la plupart sont exprimés dans les documents stratégiques nationaux dans les domaines de l'agriculture et la sécurité alimentaire et du développement durable. Une attention particulière a également été accordée à l'alignement du programme sur les politiques et programmes de développement national, tel que la loi agricole⁹ et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020)¹⁰.

33. En outre, les preuves issues de l'examen documentaire ainsi que les entretiens d'avec les informateurs clés permettent de soutenir que le programme est pertinent et aligné sur les ODD. Ses résultats attendus sont alignés sur les ODD ciblés, comme indiqué dans le tableau 4. Le programme a impliqué des groupes marginalisés et vulnérables issues des ménages ruraux et a renforcé leurs capacités de résilience en les aidant à accéder aux intrants agricoles, à la mise en œuvre et à la protection des droits fonciers, en fournissant des activités de subsistance aux femmes, aux hommes et les jeunes, et l'implication de ces bénéficiaires dans le développement des entreprises agricoles professionnelles.

Tableau 4 : Alignement des résultats du programme aux priorités nationales et ODDs correspondants

Résultats attendus du programme	Programmes du PNIA2013-2020	ODDs Correspondants
Résultat I - Les OP ont renforcé leurs capacités organisationnelles et	Programme I : Promotion des filières agricoles et de l'agri business (SP - 1.1 : Développement des filières végétales; 1.2 : Développement des filières animales; 1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles)	5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables

⁹ Loi portant Principes Fondamentaux relatifs à l'Agriculture de la RDC, décembre 2011. Cette loi soutient les priorités suivantes: la création d'un Fonds national de développement agricole et sa gestion en synergie avec les institutions financières bancaires et non bancaires ; l'implication des agriculteurs et des professionnels du secteur agricole dans le processus décisionnel avec la création du Conseil consultatif aussi bien au niveau national, provincial que local ; la prise en compte des exigences des instruments internationaux relatifs à la conservation et à l'utilisation des ressources phylogénétiques; la prise en compte de la protection de l'environnement ; le renforcement du mécanisme de surveillance des terres destinées à l'exploitation agricole et le suivi de la production ; l'institution d'une procédure de conciliation préalable à toute action judiciaire en matière de conflits de terres agricoles.

¹⁰ Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020). Pp 24-45.

opérationnelles en vue de leur professionnalisation.	Programme 2 : Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques (SP- 2. 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques)	
Résultat 2 - Les compétences techniques, organisationnelles et managériales des jeunes et des femmes micro-entrepreneurs sont renforcées et leurs métiers valorisés.	Programme 4 : Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles (SP - 4.3 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations Paysannes, de la société civile et du secteur privé; 4. 4 : Renforcement des capacités des structures de coordination, de suivi et de contrôle du secteur agricole et rural; 4.5 : Genre et autonomisation des femmes rurales)	1 – Pas de pauvreté 2 - Zéro faim 5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables
Résultat 3 - Les coopératives ont amélioré l'écoulement de leurs produits et en tirent durablement des revenus.	Programme 3 : Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles (SP – 3. 1: Appui aux structures de recherche et de développement des innovations technologiques; 3.3 Appui aux institutions d'enseignement agricole) Programme 5 : Adaptation aux changements climatiques (SP - 5.1 : Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique) Programme 1 : Promotion des filières agricoles et de l'agri business (SP - 1.1 : Développement des filières végétales; 1.2 : Développement des filières animales; 1.5 : Normes et contrôle de qualité des produits agricoles)	1 – Pas de pauvreté 2 - Zéro faim 5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables

Source : Document de programme DGD2017-2021 et PNIA2013-2020.

4.2. Efficacité

Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?

34. A l'aide des rapports annuels et rapports de scores de performances (2017, 2018, 2019 et 2020), l'évaluateur a effectué une analyse des indicateurs de résultats afin de guider le processus d'estimation des progrès réalisés vers les résultats attendus. Il s'évère que tous les indicateurs de résultats sont « SMART » avec des cibles spécifiques. La nature SMART de ces indicateurs a probablement favorisé le processus de rapportage sur le niveau des progrès accomplis. Cependant, il n'existe aucun contrôle des preuves et aucun moyen de vérification des cibles atteints. En outre, la justification des indicateurs dans le cadre de résultats n'est pas explicite, ce qui rend les cibles de produits plutôt aléatoires car non désagrégés par localité et par genre. L'évaluation note tout de même que plusieurs indicateurs de résultats n'ont pas de baseline notamment les indicateurs 3 (objectif spécifique), et 3.2 (résultat 3). Dans ces conditions, il est difficile d'affecter les réalisations obtenues uniquement aux contributions du programme pour ces deux résultats.

35. Dans l'ensemble, tous les cibles d'indicateurs de résultats ont été réalisés de manière très satisfaisante et même dépassés (Tableau 5). Les partenaires ont fourni des efforts considérables pour atteindre des indicateurs cibles prévus. L'on note des efforts considérables dans le renforcement des unités de transformation existantes (eg. Décortiqueuses payées par Misereor Allemagne et des unités de programme),

le choix des spéculations marchandes (riz, huile de palme, manioc), et le marketing agricole (labélisation et exposition de la farine de maïs et de manioc) ; le renforcement des capacités /compétences managériales des jeunes et des femmes via la mise en place des fonds de roulement sous forme de ligne de crédits, l'appui à l'adoption des textes réglementaires, et la valorisation des sous-produits agricoles (eg. Manioc) ; l'appui à la promotion des comités de développement à la base ; la conduite des plaidoyers et lobbying auprès des autorités sur différentes thématiques tels que la réduction des taxes sur les produits agricoles, l'accès à la terre.

36. Ces résultats obtenus ont été rendus possibles grâce à une forte synergie et complémentarité entre les organisations partenaires, d'une part, et entre les partenaires et les OPs fortement motivées et engagés dans la mise en œuvre des activités, et la collaboration avec les services techniques publics de l'agriculture et de l'élevage. Ces partenariats ont été soutenus grâce au partage des rôles et responsabilités dans le processus de mise en œuvre de l'ensemble des activités. La participation d'E&F à la planification et à la coordination a été d'un atout indispensable. Les activités de renforcement des capacités ont grandement influencé positivement la performance du programme.

37. Nonobstant, la mise en place effective du réseau inter coopératives n'est toujours pas réussie, et les préalables à cette activité semblent ne pas être bien maîtrisés, malgré les engagements pris durant la rencontre de flexion tenue à Walungu lors de la foire agricole conjointe CAB – APEF- GEADES en janvier 2020. Les conditions du contexte socioéconomique et sanitaire (COVID 19,) n'ont pas pu faciliter la reprise des actions prévues, telles que les échanges inter coopératives, l'état des voies de communication (route) ont été un facteur démotivant. Enfin, l'évaluation n'a pas trouvé de rapports des sondages réalisés pour justifier la fiabilité de ces résultats.

Tableau 5 : Progrès vers l'atteinte des indicateurs de résultats du programme en 2017-2020.

Indicateurs	Baseline	Réalisé (2017)	Réalisé (2018)	Réalisé (2019)	Réalisé (2020)	Moyenne (17-20)
Objectif spécifique : Au Sud Kivu, 85 Organisations se sont professionnalisées et ont accru leur autonomie grâce à un accompagnement basée sur un modèle d'agriculture Familiale agro – écologique.						
1 : Un réseau inter-coopératives est opérationnel et mène des actions de défense des droits des membres	0	-	-	1	1	1 (100%)
2 : Nombre d'OP (Coopératives ou AGR) capables de négocier seules des partenariats extérieurs	4	4/4	8/4	50/20	57/25	+100%
3 : Nombre d'OP de coopératives qui ont augmenté leurs revenus (C.A) d'au moins 30%	-	3	7	17	19	+100%
Résultat 1 : Les OP ont renforcé leurs capacités organisationnelles et opérationnelles en vue de leur professionnalisation.						
1.1 : Nombre de Coopératives dont les organes fonctionnent conformément aux textes réglementaires légalisés	12	13/12	22/13	28/25	32	+100
1.2 : % de membres des Coopératives satisfaits par les services obtenus via leurs coopératives dans l'échelle de 1 à 3 (satisfait, très satisfait, pas satisfait)	5	14/5	27/5	47/20	61	+100%

1.3 : Nombre d'OP où la parité homme-femme est respectée dans les organes de décision (CA, CC)	0	24	41	42	59	59/85 (70%)
Résultat 2 : Les compétences techniques, organisationnelles et managériales des jeunes et des femmes micro-entrepreneurs sont renforcées et leurs métiers valorisés.						
2.1 : Nombre de femmes formées maîtrisant les techniques de transformation et de conditionnement et qui participent à leur diffusion dans les AGR	60	65	104	172/90	392	+100%
2.2 : Nombre de jeunes impliqués et pratiquent l'agro pastorale comme activité principale	16 (4F & 12G)	254 (118F & 136G)	502 (245F & 257G)	603 (295F & 308G)	780 (383F & 397G)	780/950 (82%)
Résultat 3 : Les coopératives ont amélioré l'écoulement de leurs produits et en tirent durablement des revenus.						
3.1: % d'augmentation du volume des produits collectés et écoulés par les coopératives par rapport au volume initial (Tonnes pour paddy, manioc, haricot ; et litres pour huile de palme)	Paddy: 14,9	23,3	279	54/20	57	(+100)
	Manioc: 143	9	7	20/20	11	12%
	Haricot: 16,2	6	13	14/20	106	49%
	Huile palme: 6 000	209	229	80/20	142	(+100)
3.2: Nombre de nouveaux débouchés ouverts pour les produits des coopératives grâce à l'amélioration de la qualité de leurs produits	-	2	5	9	13	7 (+100%)
3.3: Nombre de ménages qui ont augmenté leur revenu d'au moins 75% grâce aux transactions dans/via les coopératives	132	279	Pas d'enquête	1268/300	398	+100%

Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?

38. Plusieurs dispositifs de suivi et d'accompagnement ont permis d'atteindre les résultats escomptés sur les plans méthodologique, de l'organisation et la gestion des ressources humaines. Sur le plan méthodologique et de l'organisation, les discussions avec les parties prenantes rencontrées ainsi que l'étude documentaire révèlent que les partenaires ont adopté un mécanisme de suivi efficace. Suivi et accompagnement à trois niveaux : i) suivi de proximité par les partenaires locaux avec le déploiement des équipes d'animateurs de terrain de façon régulière ; ii) Accompagnement par les coordonnateurs et du coordonnateur pays EF pour des appuis techniques (une fois par semestre pour le suivi) ; iii) Accompagnement de la chargée de partenariat une fois l'an (discussion et analyse des activités). Ces suivis permettent d'apporter des corrections et ajustements possibles. L'implication des comités de pilotages (représentation des partenaires et coordination locale) qui se réunit une fois tous les trois mois (évaluer le niveau d'atteinte des résultats et indicateurs), via l'analyse des résultats qui concourent aux mêmes résultats. Ce qui a permis d'obtenir des résultats probants et palpables dans les délais.

39. Sur le plan des ressources humaines, les partenaires ont mis en avant les expertises de leur personnel pour travailler en symbiose et développer des complémentarités techniques avec des appuis conseils

permanents post-formations. Afin de renforcer leur collaboration, la signature des conventions de collaboration entre partenaires a été très utile. Les informateurs clés rencontrés soutiennent par ailleurs que leur personnel est réparti par zone pour doter les activités d'un suivi rapproché et encadrer suffisamment les coopératives, soutenir le travail en synergie et aider les membres reliés dans les coopératives. Chaque partenaire a utilisé ses données de suivi pour revoir le processus de gestion des activités de terrain notamment dans la diffusion des connaissances acquises auprès des autres OPs et coopératives. Enfin, l'encadrement technique d'E&F a été très déterminant dans l'atteinte de ces résultats. Bien qu'il y ait eu un certain retard dans les retours d'informations et même au début du programme à cause d'un retard de financement, aucun impact négatif sur le processus global n'a été enregistré.

Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?

40. L'évaluation a identifié des facteurs positifs et négatifs qui ont affecté la performance du programme. Les facteurs positifs comprennent la formation et le soutien à la production pour les personnes impliquées dans le secteur agroécologique, l'accompagnement d'E&F notamment dans la coordination (interne et externe); l'adhésion et forte implication et motivation des bénéficiaires au programme pour trouver des solutions à leurs problèmes (mobilisation pour plaidoyers auprès du gouvernement sur la réduction des taxes); l'implication et apports des partenaires pour l'accompagnement des bénéficiaires (surtout leur connaissance des zones d'interventions (défis et opportunités, contextes) à travers des complémentarités techniques; les suivis réguliers et accompagnement des activités avec des expertises de qualité ; mise en place des fonds solidaires pour le développement des AGR ; l'appui institutionnel aux OPs notamment leur évolution en coopératives localement reconnues (structuration des OPs en coopératives professionnelles avec des plans de développement agroécologique). Par ailleurs, des synergies au niveau de la province y compris les autres organisations d'appui au développement comme la GIZ ont été très bénéfiques. Le programme a mis un accent particulier sur l'encadrement rapproché des producteurs (suivi et accompagnement), la disponibilité des fonds et des ressources humaines qualifiées. En outre, la promotion des pratiques agroécologiques résilients à l'environnement en suscitant l'éveil au niveau des bénéficiaires et partenaires (au niveau des collines, et de la province) en introduisant des pratiques nouvelles pour la plantation des plants agroécologiques, et la maîtrise des techniques locales des semences par les paysans eux-mêmes ont été favorable aux progrès accomplis. Enfin, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles (mouitures de la farine de manioc ou de maïs), et le renforcement du service de gouvernance des coopératives ont été très appréciés. Les stockages agricoles permettent de sécuriser les vivres pour plusieurs mois et donc assurent la sécurité alimentaire.

41. Cependant, certains facteurs négatifs ont entravé la performance du programme. Il s'agit notamment de l'insécurité persistante due à la présence des milices armées dans la province. L'insécurité et ses conséquences sur le déplacement des populations ainsi que l'aggravation de la situation humanitaire des populations des zones affectées touchent particulièrement le partenaire GEADES en territoire de Fizi. De plus, la pandémie de COVID-19 a considérablement entravé la performance du programme. La plupart des retards ainsi que diverses interruptions survenues pendant la phase de mise en œuvre étaient dus aux restrictions gouvernementales imposées pour atténuer l'impact du COVID-19. Ces restrictions ont également causé un impact sur les saisons culturelles moins respectées et dont des pertes des revenus au regard des attentes des bénéficiaires. Les organisations partenaires ont adopté la distanciation physique ainsi que le mode de travail en ligne pour organiser les activités et réunions prévues. La pandémie a provoqué certains changements en raison des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du programme. Elle a ainsi augmenté la vulnérabilité

des plus démunies qui ont vécu la peur et les restrictions de mouvements. Enfin, la question du changement climatique avec des longues saisons sèches provoquent des pertes culturelles, principalement sur les cultures et la production agroécologique. Aussi, les maladies des plantes comme les chenilles légionnaires sur le maïs, la striure brune sur le manioc demeurent présentes dans toute la zone du programme.

4.3. Efficience

Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?

42. Les discussions avec les organisations partenaires révèlent que les ressources du programme ont répondu aux besoins du programme mis en œuvre sans aucun écart. La capacité d'absorption du programme (dépenses totales) est très élevée et estimée à 101 % (1 036 900 EUR sur un budget total de 1 021 000 EUR) de 2017 à 2020 (Figure 1). La différence se justifie par le fait que les budgets sont échelonnés d'une année à l'autre lesquels sont soutenus par les fonds propre d'E&F supplémentaires.

43. Conformément à l'estimation budgétaire, les représentants des organisations partenaires soutiennent que seulement 12% du budget total ont été alloués à l'investissement alors qu'environ 46% ont été consacrés à la gestion du programme et 42% aux salaires. Ce financement ne prévoit pas les coûts de location des terres cultivables et ne permettait pas d'engager d'autres volontaires pour renforcer l'équipe opérationnel en temps opportun.

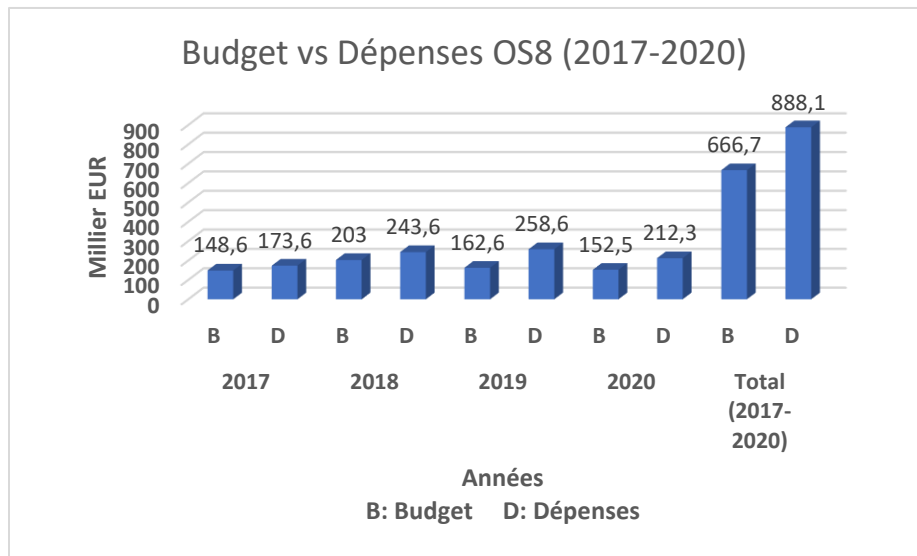


Figure 1 : Budget et dépenses de 2017 à 2022 (Millier EUR).

Source : Adapté des rapports annuels (2017 - 2020)

Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?

44. Les ressources du programme ont été utilisées de manière optimale dans le respect des lignes budgétaires conformément au cadre logique et le respect du calendrier de décaissement. Les mécanismes de planification annuelle mis en place par les trois partenaires en début de programme facilitent une programmation basée sur les besoins, sur les résultats obtenus de l'année précédente et sur les objectifs à atteindre pour la suite. Le comité de pilotage se réunit chaque trimestre pour discuter des réalisations, des synergies et des échéances de mise en œuvre des objectifs. Le coordonnateur pays joue un rôle de suivi qualitatif de proximité, pour appuyer les partenaires dans l'appropriation des enjeux relatifs à la mise en œuvre du programme. Dans la limite des contraintes énumérées à la question précédente, la gestion des ressources financières a été appuyée par le schéma de gestion existant tel que l'utilisation du fonds de roulement comme mécanisme pour optimiser

l'utilisation des ressources financières. Cela a été très utile pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles.

45. Les prévisions budgétaires de l'année ont été respectées et le niveau d'exécution est très satisfaisant. Les partenaires ont utilisé les fonds de manière efficace puisque la totalité du budget (+100 %) a été dépensée. Des synergies et collaboration entre partenaires ont été mis à profit pour optimiser les dépenses notamment dans le partage des expériences sur les coûts existants. Moins de dépenses ont été réalisées dans les investissements physiques, mais plutôt dans le soft (production des contenus, documents, et outils de formation). De plus, les partenaires du programme gèrent le budget en projetant et en examinant les dépenses réelles et celles-ci sont évaluées lors des réunions de revues mensuelles par l'équipe du programme.

46. L'efficacité du programme a également été soutenue par la collaboration efficace entre les partenaires. Ils apprennent les uns des autres et sont très complémentaires. Cela contribue à une approche et une expertise de mise en œuvre harmonisées. Les partenaires partagent des informations pour accéder à des produits supplémentaires (tels que des intrants) ou concernant des projets et programmes gouvernementaux. Malgré le fait que les partenaires partagent leur expertise en commun, des besoins en renforcement des capacités sont nécessaires pour le développement des coopératives.

Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?

47. L'évaluation a identifié quelques contraintes légères à l'utilisation des ressources disponibles. Les personnes rencontrées ont estimé que le budget était très limité compte tenu de l'ampleur des besoins qui nécessitent davantage de financement. Par exemple, les ressources financières ne permettent pas d'employer de manière permanente des compétences qualifiées telles que du personnel technique. La plupart du personnel a été recruté à temps partiel et en fonction des besoins existant, mais sans impact sur les livrables du programme. De plus, les contraintes budgétaires limitent l'étendue des activités aux ménages qui se trouvent dans les mêmes besoins car encourage uniquement des interventions ciblées.

48. En outre, les partenaires ne peuvent pas recruter d'autres volontaires en cas de besoin. Ce qui pourrait limiter le suivi-accompagnement des coopératives nouvellement créées dont les capacités de gestion et de contrôle y compris en leur accompagnement opérationnel sur le terrain.

4.4. Durabilité

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?

49. Le potentiel de viabilité économique du programme a été couvert de plusieurs manières pour soutenir l'autonomie des partenaires et des groupes bénéficiaires. Les OPs disposent d'une forte capacité de négociation, ce qui les permet de signer des accords avec les partenaires économiques sans forcément passer par la coordination locale. Les technologies innovantes liées aux pratiques agroécologiques ainsi que le paquet de formations et les ressources de production ont renforcé la productivité des exploitations agricoles, le développement des activités génératrices de revenus à travers la transformation, et la commercialisation des produits agricoles. Par exemple, les outils pédagogiques et les modules partagées, les fiches techniques produites ont permis de renforcer la durabilité les acquis du programme. Le rapport de performance souligne qu'en 2020, les données collectées dans les OP indiquent un accroissement de la collecte et de la vente du riz (paddy) à 57 %, du haricot à plus de 100 %, de l'huile de palme à plus de 1.000 % et du manioc à 11 %, par rapport à la situation de départ en 2017 lors du démarrage du programme. L'augmentation de la collecte et

de la vente suppose aussi l'augmentation de la production, mais aussi l'amélioration dans la stratégie de collecte et de vente. L'installation d'une unité de transformation de la farine de manioc ou de maïs par Misereor auprès des bénéficiaires à majorité femmes, a fortement réduit leur pénibilité et renforce leurs revenus de ménages. En structurant les OPs en coopératives agricoles, le programme a contribué au développement du leadership du corps exécutif pour plus d'organisation et du trading (marketing ou commercialisation).

50. En outre, la création du fonds de roulement qui fonctionne de manière rotative constitue un mécanisme de revolving durable pour aider les agriculteurs à accéder aux financements et de gérer les dépenses des ménages. Les bénéficiaires du programme utilisent également leurs propres ressources comme contribution aux fonds de roulement, ce qui à son tour augmente les ressources disponibles pour le programme. En plus, la mise en place des Association villageoise de crédits ou « *Tontines* » très utiles aux AGR (AVEC) ainsi que des tontines de proximité procurent une certaine autonomie économique aux ménages. Ces structures autogérées d'épargne et de crédits permettent aux membres d'avoir accès aux microcrédits. Avec ces engagements, les bénéficiaires deviennent souverains en termes d'accès à la nourriture, tout en maîtrisant leurs activités génératrices de revenus. Les fonds de roulement combinés aux AVEC semblent être un mécanisme durable. Les bénéficiaires sont ainsi en mesure de dupliquer les résultats obtenus. La plupart des agriculteurs ont le savoir-faire nécessaire pour gérer leurs projets, ce qui pourrait les aider à pérenniser économiquement leurs activités.

51. Enfin, la viabilité financière a été aussi assurée par le renforcement des unités de transformation et de stockage pour stimuler la production et créer des emplois en milieu rural. La constitution du mécanisme de stockage sans frais est très rependue. Au moment de la récolte, les coopératives soutiennent des rachats d'une partie des récoltes, et une autre partie est vendue à la coopérative pour les besoins des ménages. Néanmoins, les personnes rencontrées affirment que la viabilité financière des organisations paysannes nécessite un suivi régulier à moyen terme pour renforcer davantage la pérennité financière notamment dans la commercialisation des produits.

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme en termes d'acquisition des capacités, des compétences et appropriation) ?

52. Des évidences issues de l'examen documentaire et des discussions avec les personnes rencontrées confirment que le potentiel de durabilité du programme en termes d'acquisition de compétences et d'appropriation a été atteint. La viabilité technique a été acquise chez les OPs et les partenaires à travers divers outils. Par exemple, le transfert de connaissances via une approche d'apprentissage par la pratique développée au cours de formations approfondies soutient le développement des moyens de subsistance en mettant l'accent sur la production agricole pour les ménages ruraux les plus vulnérables. La plupart des transferts de connaissances effectués par le biais de séminaires et d'ateliers ont conduit à la création de forums pour rassembler collectivement les organisations paysannes autour d'objectifs communs. Le regroupement des bénéficiaires autour des intérêts communs (hangars de stockage, collecte et vente groupée des produits) a facilité l'entraide entre les membres des OP. L'accent a été mis sur l'accompagnement technique sur les pratiques agroécologiques pour les aider à bâtir leur propre entreprise avec le développement de leur propre planification stratégique afin qu'ils puissent fonctionner en tant qu'entrepreneurs et être indépendants. Certaines coopératives commencent à signer des contrats avec les partenaires externes car elles ont reçu des documents de fonctionnement par les services de l'état. Ainsi, les membres de coopératives commencent à trouver petit à petit leur compte. Ce qui suscite auprès des autres membres de la communauté l'intérêt d'adhérer en tant que membre.

53. Sur les plans environnemental et social, les producteurs sont capables de produire d'eux-mêmes les plants avec l'implication des leaders communautaires et autorités administratives en tant que relais sociaux. Cette viabilité environnementale a été soutenue par la formation des ménages modèles constitués en équipes pour former des champs-écoles et dispensent leur expérience gratuitement, des collaborations et cohabitations communes au sein des associations. En s'appuyant sur le savoir-faire local pour améliorer et promouvoir ce qui existe par exemple sur la promotion des semences locales, le développement des chaînes de transmission des connaissances pour doter les bénéficiaires des compétences, le programme a soutenu des brassages communautaires et renforcer la cohésion sociale.

54. Par ailleurs, d'autres atouts pour l'appropriation comprennent la promotion des approvisionnements groupés en intrants, les ventes groupées pour contrôler les marchés et les prix, le partenariat avec les autorités locales et les OSC dans un climat de travail collectif. La cohésion sociale dans le cadre des projets agricoles soutient les interactions communautaires et la transformation sociale parmi les bénéficiaires ciblés. Enfin, les effets multiplicateurs des organisations locales qui servent d'exemple localement attirent l'intérêt d'autres communautés à travailler avec des partenaires.

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?

55. L'évaluation note que le potentiel de viabilité politique reste relativement limité. L'examen documentaire et les personnes rencontrées ont mentionné que malgré le programme ait outillé les bénéficiaires des OPs avec des stratégies de lobbying et d'autres connaissances pour relever tout défi politique à venir, il est évident que la situation politique en RDC demeure problématique notamment sur les questions d'accessibilité à la terre. Des effets multiplicateurs de ces acquis via des plaidoyers pour étendre ces initiatives à toutes les OPs rassurent sur les contributions du programme aux capacités d'analyse et d'influence de ces dernières. Par exemple, elles disposant de connaissance en termes de droits et devoirs pour continuer de développer les actions de plaidoyers avec les membres des unités coopératives du Sud Kivu. Les personnes interviewées révèlent que la responsabilisation et la participation des femmes sur leurs droits via des plaidoyers auprès des autorités ont permis de signer des engagements par rapport aux redevances annuelles sur les terres cultivables. Mais les initiatives de plaidoyer mises en avant par les partenaires restent encore au niveau individuel plutôt que via le consortium ou via la Fédération des Organismes des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC - Sud Kivu). Des tentatives vers un mouvement paysan fort en revendications sont en cours autour de la question de la nomenclature des taxes très élevées imposées aux producteurs et des questions d'accès au financement de l'agriculture en province du Sud Kivu.

56. Par ailleurs, les OPs ont été renforcées dans leur capacité organisationnelle en coordination avec la participation du gouvernement et des autorités locales du Sud Kivu pour assurer la durabilité et les avantages de gouvernance à long terme. Le partenariat établi et l'engagement continu des organisations paysannes avec les autorités locales ont permis d'assurer leur visibilité et de crédibilité sur les problèmes politiques particulièrement sur les questions foncières. Les partenaires ont mobilisé et motivé les jeunes dans l'agriculture familiale, à travers des activités de sensibilisation pour développer leur leadership étant donné qu'en tant que leaders locaux, ils ont la capacité d'influer les politiques locales.

4.5. Impact

Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social, économique, politique et environnemental dans les zones et pays d'intervention ?

57. L'évaluation note que les résultats obtenus ont généré de nombreux effets directs positifs grâce aux pratiques agroécologiques aux niveaux économique, environnemental et politique.

58. Sur le plan économique, les producteurs améliorent la disponibilité alimentaire et les revenus des ménages grâce à la pratique continue de l'agroécologie et des sources alternatives de génération de revenus. Par exemple, l'adoption et la maîtrise des pratiques agroécologiques par les ménages ont favorisé l'augmentation significative des rendements des récoltes. L'organisation des membres des OPs en sociétés coopératives renforce le pouvoir d'achat et la résilience des bénéficiaires. Les OP jeunes développent des AGR rentables, en s'impliquant davantage dans les activités agricoles. Le programme est passé de 16 jeunes en 2017 à 780 jeunes en fin 2020. Ces jeunes devenus gestionnaires d'une AGR agricole, transforment les fruits en jus, produisent les légumes dans les marais et bas-fonds, pratiquent le petit-élevage des poules, lapins, cobayes et porcs.

59. Les infrastructures de stockage des récoltes et des unités de transformation des communautés engagées dans les OP et coopératives constituent des biens communs et sont des investissements sur le long terme. Les partenaires soulignent que les femmes ont massivement adhéré avec engouement dans la transformation de l'huile de palme et du riz grâce notamment à la mise en place des nouveaux équipements. Par exemple, le nombre de femmes formées a presque doublé passant de 172 en 2019 à 305 au premier semestre 2020, soit une augmentation de 44%. Le dépôt construit et la décortiqueuse installée à Akomba/ Fizi, la presse à huile de palme à Tobongye par GEADES ont beaucoup contribué à ce changement.

60. Par ailleurs, le capital des coopératives et les autres avantages qui leur sont accordés, tels que les fonds de roulement, les mécanismes d'épargne crédit, constituent eux aussi des garanties pour la viabilité économique des résultats atteints. En effet, les communautés regroupées dans des OP et des groupements d'épargne et de crédit mobilisent leurs propres fonds pour investir dans des activités d'auto-développement et de développement local. Ce qui soutiendrait les moyens de subsistance des bénéficiaires à long terme. Le nombre d'agriculteurs qui sont passés à des pratiques agroécologiques a fortement augmenté (Plus de 500% pour les OPs des jeunes). Ces changements ont été favorisés par l'esprit d'auto-promotion que les membres des OPs ont déjà développé grâce aux activités du programme. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 constitue l'un des facteurs limitant aux effets économiquement positifs.

61. Sur le plan environnemental, les bénéficiaires ont appris l'importance de la protection de l'environnement pour minimiser l'impact de l'érosion sur les surfaces cultivables. Les partenaires affirment qu'une duplication de l'approche agroécologique aux communautés voisines des techniques de lutte antiérosive se poursuit avec la production des pépinières et la plantation des plants agroforestiers bénéfique à toute la communauté malgré plusieurs défis liés à la vulgarisation de cette pratique. Leur engagement et leur motivation dans des activités de production agroécologiques, montrent qu'ils sont soucieux de la préservation des sols et dont de l'environnement utile à la production agricole pour se nourrir et générer des revenus. D'autres agriculteurs se sont engagés dans la plantation d'arbres au niveau des exploitations agricoles. La restauration de la fertilité des sols et donc la réduction de l'érosion de surface (agroforesterie) a soutenu une augmentation des rendements grâce aux pratiques agroécologiques et par conséquent a amélioré les revenus des ménages. Les courbes de niveau servent d'exemple pour les communautés pour gérer les problèmes d'érosion et dont de

minimiser l'impact environnemental. Plusieurs membres des OPs ont abandonné l'achat des engrais chimiques, et migrent vers les produits bio comme le compost. Cependant, l'évaluation n'a obtenu des chiffres désagrégés sur le niveau d'augmentation des rendements, encore moins sur les montants générés aux ménages.

62. Sur le plan politique, les personnes rencontrées ont souligné qu'en se rassemblant dans des fora et le réseau inter-coopératives (réseau agricole), les membres des OPs ont consolidé leurs efforts dans le travail de revendication des droits notamment sur les questions foncières marquées par la pression démographique et les accaparements de terres par les pouvoirs publics.

Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?

63. Les femmes formées sont occupées de façon permanente dans leurs AGR, elles gagnent de l'argent en complément au revenu mensuel, sur le plan social elles sont aussi considérées comme participantes à l'apport financier au sein des ménages

64. Pour le résultat 1, 32 OP ont, maintenant, le statut de coopérative avec des organes conformes aux textes réglementaires légalisés. Ces 32 coopératives sont désormais éligibles à toutes les opportunités d'affaires et/ou de collaborations exigeant préalablement la reconnaissance légale comme critère principal de sélection, tel que l'accès aux crédits agricoles. Bien que les membres se montrent satisfaits des services rendus par leurs coopératives, l'esprit de revendication et de défense des productrices reste faible. Les partenaires souhaitent s'impliquer davantage dans le renforcement citoyen pour la construction d'un mouvement paysan d'auto-revendication.

65. La revue documentaire et des informateurs clés interviewés confirment que le programme a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le programme a assuré un équilibre entre les femmes et les hommes au sein des OPs avec l'application de l'approche « Gender Action Learning System (GALS) » et PIP (Plan Intégré Paysan/Integrated Farm Planning). Quoique les femmes sont moins présentes au sein des coopératives (environ 35% contre 65% des hommes), elles sont plus nombreuses et actives dans les organisations paysannes (plus de 50%) et les unités de transformation (environ 80% des acteurs). Les OPs ont enregistré généralement plus de femmes dans les positions de leadership (comme les postes de trésorier ou conseillère) et elles participent à la gestion du groupe. Par ailleurs, la participation féminine est évolutive avec une implication dans la gestion des biens du ménage (ressources terres, cheptel, etc). L'augmentation de la représentation des femmes dans les organes de gestion induit le sentiment d'équité entre les hommes et les femmes d'une même organisation et renforce la confiance mutuelle dans la gestion des biens de l'organisation. Les femmes n'ont plus de suspicions par rapport à la gestion des biens communautaires. Leur participation accrue dans les organes de décision améliore la qualité de gestion des fonds et autres biens.

66. La plupart des organisations paysannes sont organisées par genre (principalement des organisations de femmes). Le programme a contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives, leur reconnaissance et l'estime qu'elles suscitent dans le voisinage et auprès des autorités. Par ailleurs, l'amélioration des compétences et de la reconnaissance des femmes leur permet de prendre davantage de place dans la gestion de leurs ménages et à prendre des initiatives d'auto-développement. La gouvernance des ménages se trouve également renforcée pour donner suite à la culture de responsabilité chez les femmes. Cette participation des femmes a été fortement soutenue par une cohésion sociale dû à l'esprit d'entraide et de solidarité développé au sein des communautés. Les conflits au sein des ménages diminuent et font place à la concertation entre les membres du ménage.

67. Cependant, d'autres femmes (les plus nombreuses) sont limitées à cause de leur faible niveau de scolarité. Un programme d'alphabétisation pourrait valoriser d'avantage ces femmes et les amènerait à participer sans difficulté à des hautes fonctions de responsabilité.

4.6. COVID-19

Dans quelle mesure la crise du Covid-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des effets ?

68. La crise du COVID-19 a eu des effets positifs et négatifs sur la réalisation des résultats et des réalisations du programme. Le gouvernement Congolais a adopté de restrictions pour prévenir et lutter contre la pandémie telles que le confinement, les restrictions de mouvement et la fermeture de la frontière.

69. En raison de ces mesures, les impacts négatifs sur les résultats et résultats obtenus comprennent l'absence d'accès au marché ou la fermeture d'entreprises qui ont entraîné la limitation du temps de travail, un accès réduit des agriculteurs à leurs exploitations, l'annulation et le report fréquent de réunions. La plupart des activités agricoles se sont arrêtées ou ont été retardées. La situation a apporté beaucoup d'incertitude parmi les organisations paysannes, non seulement à cause de la maladie, la nécessité d'avoir des autorisations des autorités (gouverneur) pour travailler tout en respectant les mesures barrières, mais aussi en raison de la survie de la population étant donné que les mouvements étaient limités et que la plupart des sources de revenus ont été très dépendantes des heures de travail. Cela a entraîné plus de problèmes en termes de perte d'opportunités de revenus, d'accès aux approvisionnements alimentaires, d'augmentation des prix des produits de base et des coûts de transport à cause de l'augmentation du coût de la vie. En termes de déplacements, les restrictions des voyages ont entraîné le blocage du développement du café certifié.

70. En outre, toutes les réunions ont été annulées et les travaux sur le terrain ont été limités à une échelle minimale de suivi. La coordination habituellement effectuée par E&F a été largement affectée par l'annulation du voyage. Les partenaires ont essayé d'appliquer des réunions en ligne pour éviter les expositions inutiles aux infections lors des voyages et des réunions en face à face. Mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile. La plupart des zones partenaires ont une connexion Internet très lente et les membres d'OPs n'ont pas de ressources et les connaissances nécessaires pour organiser ou participer à des réunions en ligne.

71. Cependant, le COVID-19 a offert une opportunité d'adopter une nouvelle façon de travailler, comme l'adoption de plateformes de travail en ligne même si Internet ne fonctionnait pas correctement. Les organisations partenaires et E&F ont adapté leurs collaborations pour garantir que les travaux d'accompagnement et de coordination les plus importants puissent être exécutés à distance. Lorsque c'était possible, les partenaires ont organisé des réunions, par exemple sur vidéoconférence ouverte avec de nombreux participants de différents endroits qui ne peuvent pas se permettre des réunions en face à face, à cause des restrictions de rassemblement imposées par le gouvernement. Le renforcement des capacités a été donné à tous les partenaires car la plupart d'entre eux n'ont pas les compétences informatiques adéquates. La plupart d'entre eux ont du mal à s'adapter aux réunions/webinaires virtuels en termes d'apprentissage. Le débit de connexion à Internet pour des réunions à distance est très lent dans la région du Nord et Sud-Kivu. Néanmoins, l'utilisation de médias modernes comme l'infographie, la documentation vidéo et les médias sociaux, entre autres, a également été intégrée pour développer pour soutenir la promotion de l'agroécologie.

Une attention particulière a été portée au renforcement des capacités des organisations locales comme l'une des priorités du programme afin de faciliter leur plus grande autonomisation.

72. L'évaluation note enfin que pendant la COVID-19, les organisations partenaires ont été très pragmatiques dans la réorganisation de leur plan de travail. Par exemple, elles ont utilisé les animateurs de relais et techniciens de terrain qui sont proches des communautés pour des missions ponctuelles de supervision.

Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à Covid-19 ?

73. L'évaluation a identifié plusieurs facteurs de succès dans les réponses à la COVID-19. Tous les informateurs clés rencontrés sont satisfaits de certaines mesures innovantes mises en place par le programme. Par exemple, le développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne (y compris la distribution des fiches techniques sur les mesures barrières), le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs avec au maximum 20 personnes, et des plateformes les aide à atténuer l'impact de COVID-19 pour la promotion des ventes groupées. De plus, les outils et logiciels en ligne offrent la possibilité de convoquer des réunions avec un grand nombre de participants.

74. Pendant le confinement, les OP se sont concentrés sur leurs activités agricoles avec une forte sensibilisation sur la production des cultures à croissance rapide comme les légumes compte tenu des mesures barrières sur le confinement, ce qui a renforcé l'extension des surfaces cultivées et la productivité de ces cultures bon marché. Avec la fermeture des frontières, les gens ont consommé les produits locaux en l'absence des compétitions dues aux produits étrangers venant du Rwanda.

75. En outre, les partenaires ont conduit plusieurs réunions spontanées pour évaluer la situation et ont mis en place des équipes pour continuer d'aller voir les bénéficiaires en respectant les mesures barrières. Ils ont aussi affecté des staffs dans des campagnes pendant des mois pour faire le suivi et ont utilisé le mode communication par téléphone (via WhatsApp), pour communiquer avec les membres des OPs et même avec leurs bases à Bukavu. Les partenaires étaient très conscients et ont développé des mesures d'atténuation, telles que la maximisation de la solidarité communautaire entre les groupes paysans. Les partenaires affirment qu'il y a eu une augmentation de la prise de conscience de l'importance de ce qu'ils ont fait. Le mode de travail en relais et la diversification des activités par les organisations partenaires ont été très pertinents pendant la crise sanitaire provoquée par le COVID-19.

Que pouvons-nous apprendre de la crise de Covid-19 en termes de préparation aux catastrophes ?

76. Plusieurs leçons ont été tirées de la crise de COVID-19 qui n'est pas encore terminée. Ses effets persistent et continuent de bouleverser les façons de vivre et de travailler. Elle a fortement contribué à l'augmentation de l'échelle de pauvreté nationale et les paysans sont les plus vulnérables. La pandémie réduit leur capacité à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. La covid a été une leçon. Tous les partenaires ont adopté des mesures barrières et stratégies de travail à distance (télétravail), même si les rencontres d'échanges face-à-face sur les bonnes pratiques ont été annulées.

77. La pandémie a aussi provoqué du stress et de fortes émotions, en particulier pour le suivi des activités. Par exemple, les partenaires soutiennent que la planification et suivi des activités notamment de formations étaient difficiles, encore plus pendant la pandémie à cause des restrictions de mobilité et de voyage. La planification du programme pourrait différer pendant la COVID en raison de la nécessité de protéger les

personnes et les autres contre la COVID-19. Par conséquent, il faut plus de temps que d'habitude et de la patience pour préparer par exemple une activité de formation.

78. Pendant la pandémie, presque toutes les activités se faisaient à distance avec des modèles de prestation de services virtuels. Bien que le travail à distance à cette période ne fût pas un choix facile à adopter, ce mode de travail a fonctionné dans l'ensemble avec des résultats satisfaisants. Mais les partenaires affirment que la nouvelle méthode de travail n'est pas durable compte tenu du lien entre le programme et les besoins des agriculteurs tels que l'amélioration des moyens de subsistance, la réduction de leur vulnérabilité qui nécessitent que leurs capacités soient renforcées en présentiel.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conclusion

79. La conclusion est fondée sur les constats qui émergent des données recueillies et analysées selon les critères d'évaluation.

Pertinence

80. Le programme est pertinent et aligné sur les besoins et les priorités des publics cibles, y compris les femmes et les hommes, dont la plupart sont couverts par le développement de moyens de subsistance ruraux résilients et durables. L'accent a été mis sur la promotion d'une agriculture familiale durable génératrice de revenus avec des pratiques agroécologiques, la structuration des OPs en organisations professionnelles sous forme de coopératives et leur accompagnement technique et financier, la gestion des risques liés au changement climatique et la dégradation des sols, le marketing agricole, et la gestion et la défense de leurs droits à travers des plaidoyers multidisciplinaires. Le programme a ciblé spécifiquement des réponses aux besoins des jeunes notamment l'accès à l'emploi avec leur implication à l'activité agricole. Le programme s'aligne aux priorités des partenaires tous impliqués la professionnalisation agricole. Le mécanisme de lobbying et le renforcement des capacités ont été adoptés comme des outils pertinents pour le développement des petites entreprises agricoles et commerciales. Mais le programme était limité dans sa portée et sa couverture en raison des contraintes budgétaires pour assister d'autres groupes de producteurs dans le besoin.

81. La conception du programme a explicitement mis l'accent sur l'alignement aux ODDs et aux principaux objectifs et défis nationaux de l'agriculture en RDC, tels que Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020). Les résultats attendus étaient pertinents et alignés sur les ODD (1, 2, 5, 8, et 12).

Efficacité

82. L'efficacité du programme se reflète dans la réalisation de tous les produits et résultats attendus. Les organisations partenaires ont déployé des efforts considérables pour atteindre tous les indicateurs cibles tels que rapportés et analysés. Les indicateurs cibles ont été atteints voir dépassés grâce à une forte synergie et complémentarité entre les organisations partenaires (CAB, APEF et GEADES), une planification conjointe et la participation d'E&F à la coordination, un suivi et accompagnement méthodique soutenu par des réunions fréquentes, des systèmes de collecte de données qui ont facilité la planification, le suivi et le reporting sur les progrès accomplis, la signature des conventions de collaboration entre les OPs et les opérateurs économiques. Toutefois, la mise en place effective du réseau inter coopératives n'est toujours pas réussie et les préalables à cette activité semblent ne pas être bien maîtrisés. Les conditions du contexte socioéconomique et sanitaire (COVID-19) n'ont pas pu faciliter la reprise des actions prévues. L'évaluation n'a pas trouvé de rapports des sondages pour justifier la fiabilité de ces résultats.

83. L'efficacité du programme a également été facilitée par divers facteurs tels que la disposition des champs-écoles dans le renforcement des capacités des OPs et coopératives, la mise en relation des OPs aux marchés, l'encadrement rapproché des producteurs, l'appui à la production locale des semences, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles, le renforcement du service de gouvernance des coopératives, et la sensibilité au genre du programme pour impliquer principalement des femmes. Néanmoins, certains facteurs négatifs ont entravé la réalisation du programme tels que l'insécurité persistante due à la présence des milices armées dans la province, la pandémie de COVID-

19 qui entraîne des retards ainsi que diverses ruptures au cours de la phase de mise en œuvre en raison des restrictions gouvernementales et les défis du changement climatique liés aux perturbations saisonnières.

Efficiences

84. L'efficacité du programme se reflète dans sa capacité à développer une solide coordination pour utiliser de manière optimale les ressources disponibles et livrer les résultats obtenus dans les délais. Ceci a été rendu possible à travers l'utilisation du fonds de roulement pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Les synergies et la complémentarité des ressources, une approche de mise en œuvre harmonisée à travers les mécanismes de planification annuelle mis en place par les trois partenaires en début de programme ont amélioré l'efficacité du programme malgré l'ampleur limitée des financements pour couvrir d'autres besoins à grande échelle et pour le suivi et l'accompagnement des producteurs (OPs et coopératives). Cependant, la gestion des ressources financières est jugée flexible, ce qui a permis l'extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires et d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires.

Durabilité

85. La viabilité et la stratégie de sortie du programme ont été utiles pour promouvoir l'appropriation locale de la durabilité financière du programme en mettant l'accent sur les fonds de roulements et la promotion des mécanismes locaux de crédits de proximité comme les VLSA et les tontines villageoises, le renforcement des capacités de négociation qui les permet de signer des accords avec les partenaires économiques sans forcément passer par la coordination locale, la constitution du capital et les mécanismes d'épargne locale mis en place pour faciliter un accès durable aux actifs de production, et le renforcement des unités de transformation et de stockage. La viabilité économique et sociale est fortement soutenue par le renforcement des unités de transformation et la construction des unités de stockage des produits agricoles. Mais les OPs et coopératives nécessitent du suivi et accompagnement pour garantir leur pérennité financière notamment dans le marketing et la commercialisation de leurs produits. Le potentiel de durabilité du programme en termes d'acquisition de compétences et d'appropriation a été atteint grâce à divers outils tels que la structuration des OPs et coopératives, le transfert de connaissances agroécologiques, et le renforcement de la cohésion sociale par la mise en relation entre OPs.

86. L'appui à la production des intrants locaux confère aux OPs des aptitudes techniques indispensables pour réduire et voir mettre fin à leur dépendance aux semences importées. De même, les capacités d'analyse et d'influence sont observées dans leurs aptitudes à conduire des plaidoyers politiques en collaboration avec la participation des autorités locales. Ce qui permet de construire la confiance et la reconnaissance localement pour travailler collectivement autour des questions foncières. Toutefois, la pérennité des résultats obtenus sur le plan politique reste limitée en raison de l'influence des forces politiques et de la forte pression démographique sur les terres agricoles. Aussi, les initiatives de plaidoyer mises en avant par les partenaires restent encore au niveau individuel plutôt que via le consortium d'OPs comme la Fédération des Organismes des Producteurs Agricoles du Congo (FOPAC - Sud Kivu).

Impact

87. Les effets directs positifs dus aux pratiques agroécologiques au niveau économique comprennent la capacité des ménages membres des OPs à améliorer leurs moyens de subsistance, via l'adoption et la maîtrise des pratiques agroécologiques par les ménages pour la diversification de leur production agricole, et l'augmentation des rendements des récoltes. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage qui permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées à de meilleurs prix malgré l'impact de la COVID-19 encore menaçante en RDC. Les OPs sont fortement impliquées dans la

plantation d'arbres dans leurs exploitations agricoles et la fabrication du compost (fumures organiques) pour mitiger les défis environnementaux notamment de fertilité des sols. L'abandon de l'utilisation des engrais chimiques constitue une bonne évolution dans les efforts de restauration de la fertilité des sols même si les statistiques ne sont pas disponibles. Le programme a suscité une duplication de l'approche agroécologique aux communautés voisines sur l'adoption des techniques de lutte antiérosive marquée par la production des pépinières et la plantation des plants agroforestiers.

88. Les fora et le réseau agricole mis en place ont consolidé les efforts des bénéficiaires dans le processus de revendication des droits fonciers. Le nombre de jeunes et des ménages qui adoptent les pratiques agroécologiques ont largement augmenté de 2017 à 2020. Mais il n'existe pas d'effets négatifs dû aux changements enregistrés. Les OPs et coopératives ont collectivement développé une attitude d'apprentissage commune dans la production de produits de qualité pour le marché, la défense et développement de leurs exploitations agricoles. En outre, le programme a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes en assurant un équilibre entre les femmes et les hommes au sein des OPs et des ménages à travers le partage des rôles dans les activités agricoles, l'autonomisation économique et politique des femmes notamment leur implication dans les pouvoirs décisionnels. Le programme a significativement contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives. Ces efforts d'appui à l'évolution de l'égalité genre bute sur la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits, la persistance du complexe d'infériorité chez les femmes rurales et règles d'héritage fortement patriarcales qui rend difficile l'accès des femmes à la terre.

COVID-19

89. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les résultats obtenus en raison du confinement qui a entraîné des pertes et des opportunités de revenus, l'absence d'accès aux approvisionnements alimentaires, l'augmentation des prix des produits de base et des coûts de transport, un accès réduit des agriculteurs à leurs exploitations, et l'annulation fréquente des réunions. Diverses réunions, y compris la coordination habituellement effectuée par E&F, ont été largement affectées par les restrictions de voyage. La plupart des travaux ont été effectués à distance, y compris les réunions, mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile en raison d'une connexion Internet très lente et des connaissances limitées de certains partenaires le travail à distance. Mais le COVID a permis l'adoption d'une nouvelle façon de travailler. L'équipe du programme est passée à la plate-forme en ligne pour le renforcement des capacités des partenaires. Les facteurs de succès de la réponse au COVID-19 comprennent l'utilisation des animateurs de relais pour le suivi et accompagnement des OPs, l'affectation des staffs pour le suivi des activités de proximité et localement. Le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs, et des plateformes les aide à atténuer l'impact de COVID-19 pour la promotion des ventes groupées.

90. La pandémie a réduit la capacité des OPs à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. La pandémie a aussi provoqué du stress et de fortes émotions, en particulier pour le suivi des activités. Par conséquent, la planification du programme pourrait différer pendant le COVID-19 et, par conséquent, il faut plus de temps que d'habitude et de la patience pour préparer même une activité de formation. Bien que le travail à distance n'ait jamais été un choix, la nouvelle façon de travailler n'est pas durable.

5.2. Recommandations

91. Les recommandations proposées ci-dessous sont basées sur les constats et les conclusions de l'évaluation ainsi que sur la consultation avec les informateurs clés. Chaque entretien a vérifié les perceptions des différentes parties prenantes concernant les principales recommandations pour aider E&F et ses partenaires à discuter de leurs besoins. Pour soutenir le prochain programme DGD, ces recommandations sont adressées à E&F et ses partenaires en RDC car elles ont la responsabilité principale de formuler, gérer et mettre en œuvre ce programme.

C. Aux organisations partenaires

Recommandation 1 – Les partenaires doivent continuer à renforcer leurs synergies et complémentarités d'actions, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations et réseaux comme l'Alliance AgriCongo. Les synergies et la complémentarité soutiendront autant que possible la promotion des pratiques agroécologiques en RDC utile au renforcement des capacités des membres sur la bonne gouvernance des OPs. Ce faisant, la promotion des rencontres P2P entre les OPs est vivement encouragée pour le partage des expériences et les bonnes pratiques.

Recommandation 2 – Les partenaires doivent développer des enquêtes de ménages pour renseigner par exemple sur le seuil d'amélioration des revenus des ménages, les taux d'abandon des engrais chimiques, et les taux d'adoption de l'agroécologie suivant les catégories de ménages. Ces études sont utiles pour pousser la réflexion sur les performances de l'approche agroécologique.

Recommandation 3 - Les partenaires doivent fournir des efforts constants pour le suivi permanent et renforcement des capacités techniques et de gestion de coopératives nouvellement créées. Ces appuis sont nécessaires pour soutenir le volet commercialisation des produits agricoles et pour renforcer leur visibilité locale. Ce qui renforcera les efforts de plaidoyers politiques et leur capacité d'analyse et d'influence.

Recommandation 4 – Davantage de campagnes de sensibilisation et de sensibilisation doivent être développées pour lutter contre les normes et pratiques traditionnelles pour renforcer l'égalité genre et la participation des femmes aux pratiques agroécologiques. Cela soutiendra par ailleurs la cohésion sociale et conduira à des interactions communautaires et à une transformation sociale parmi les membres des OPs.

D. A Entraide & Fraternité (E&F)

Recommandation 1 – A partir d'une approche participative et inclusive, E&F devrait continuer à engager ses partenaires dans la promotion de pratiques agroécologiques avec des moyens de subsistance sélectionnés pour faire face autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Pour ce faire, il faudra maintenir la même stratégie de collaboration avec les partenaires. Des fonds suffisants devraient être alloués avec une marge de flexibilité dans leur gestion le long des lignes budgétaires suivant un délai approprié.

- La conception du programme doit être alignée sur les priorités des partenaires, les politiques et priorités nationales, ainsi que sur les politiques internationales y compris les ODD.
- La conception du programme doit maintenir une attention sur la valorisation des fonds de roulement et des VSLA pour continuer de doter les OPs d'alternatives à l'accès aux capitaux de proximité
- La conception doit toujours encourager une forte participation des hommes et des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du programme. Ils devront donc continuer à promouvoir une approche sexospécifique dans toutes les composantes du programme.

Recommandation 2 - Le futur programme doit continuer d'accorder une attention particulière sur les mécanismes de lobbying et de plaidoyer pour donner aux OPs les moyens de revendiquer en permanence

leurs droits sur l'acquisition de terres, et donc permettre un changement politique qui ne peut être réalisé à court terme.

Recommandation 3 - Le programme devra garder et renforcer les responsabilités des coordonnateurs pays pour les suivis de proximité ; et maintenir l'approche de collaboration avec les chargés de partenariats.

6. LECONS APPRISES

2. Plusieurs leçons ont émergé du processus et des constats de l'évaluation notamment :
 - (1) Avoir un consortium de partenaires est un atout considérable dans l'atteinte des résultats avec des ressources limitées et dans des délais. La mise en œuvre du programme est un exemple d'efforts conjoints vers la réalisation de résultats ambitieux et collectifs. Les résultats globaux du programme sont attribués aux trois organisations partenaires et pouvaient ne pas être réalisables individuellement.
 - (2) La promotion des pratiques agroécologiques et le renforcement de la résilience nécessitent des efforts conjoints de la part d'acteurs impliqués lorsqu'ils travaillent dans un contexte de pays fragile comme la RDC sur des sujets sensibles (par exemple, la lutte pour les droits fonciers, etc.). Le rôle joué par les partenaires a été essentiel pour obtenir des résultats attendus dans le développement des mécanismes de résilience locale, tout en apportant un soutien vital aux groupes les plus vulnérables tels que les organisations paysannes.
 - (3) Pendant les périodes de crises comme celle de la pandémie de COVID-19, la diversification des moyens de subsistance est une approche stratégique pour améliorer la production agricole et donc fournir des sources de revenus adéquates aux bénéficiaires ciblés. Le programme a pu apporter une réelle amélioration des moyens de subsistance en termes de professionnalisation des petites entreprises agricoles.
 - (4) L'engagement et la participation communautaires reposent fortement sur le ciblage des principaux agents de changement. Le programme a rendu cela possible en donnant plus d'espaces aux femmes et aux jeunes, ce qui crée des résultats positifs obtenus au niveau de la communauté et des ménages.

ANNEXES

Annexe I: Terms of References

Here attached PDF



TdR - EF Progr DGD
2017-21 Evaluation 1

Annexe 2: Cadre des résultats OS 8_RDC (DGD2017-2021)

République Démocratique du Congo (RDC)

	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification
Cibles stratégiques	Cible 1. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes Cible 5. Favoriser une utilisation plus efficace et plus durable de l'énorme potentiel qu'offre le Congo en matière de sylviculture, d'agriculture, d'élevage et de pêche, avec une attention particulière à l'agriculture familiale			
Outcome/Objectif spécifique 8	<i>Au Sud Kivu, 85 organisations paysannes (OP) se sont professionnalisées et ont accru leur autonomie grâce à un accompagnement basé sur un modèle d'agriculture familiale agroécologique.</i>			
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte politique et administratif stable - Sécurité garantie - Conditions climatiques favorables - Maladies des plantes maîtrisées 			
Indicateur 1 - Un réseau inter-coopératives est opérationnel et mène des actions de défense des droits des membres Dépôts d'échange des produits agricoles (en nature ou nature-espèce) Recherche de débouchés commune Rencontre des membres des coop. Outils communs (standardisés dans toutes les coops.) Existence des activistes des droits des producteurs	30 coopératives agricoles	Réseau organisé	Réseau opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des coopératives - Rapport d'évaluation
Indicateur 2 - Nombre des coopératives (AGR assimilée) capables de négocier seules des partenariats extérieurs (opérateurs économiques et autres ONG)	4	20	25	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes - Rapports d'activités - Témoignages
Indicateur 3 - Nombre de coopératives qui ont augmenté leurs revenus (chiffre d'affaires) d'au moins 30%	-	16	22	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes socioéconomiques - Rapports d'activités - Rapport d'évaluation
Résultat 1				
Les OP ont renforcé leurs capacités organisationnelles et opérationnelles en vue de leur professionnalisation.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Politique favorable - Sécurité garantie 			

Indicateur 1 - Nombre des coopératives dont les organes fonctionnent conformément aux textes réglementaires légalisés : réunions régulières, mécanismes de mobilisation des ressources internes, alternance des dirigeants, redistribution des ristournes, mécanisme de contrôle, outils de gestion	12	25	30	- Listes et fiches des membres - Rapports d'activités des coopératives - Outils de gestion des coopératives
Indicateur 2 - Pourcentage des membres des coopératives dont le niveau de satisfaction est supérieur à 6 (sur une échelle de 1 à 10) : améliorer les revenus, faciliter la vente des produits (gagner plus), débouchés, recevoir ristournes, être payé à temps, prix juste, protection (tracasseries, taxes,	5%	20%	60%	- Rapports d'enquêtes - Rapports d'évaluation
Indicateur 3 - Nombre d'OP où la parité homme-femme est respectée dans les organes de décision (CA, CC) : OP mixtes	0	50%	80%	- Enquêtes institutionnelles des coopératives - Visites et témoignages des femmes
Typologie des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le processus de structuration des OP en coopératives - Organiser des formations pour les leaders des coopératives (gérants et comités de gestion) sur la gouvernance des coopératives - Organiser des formations sur la gestion des conflits - Organiser des formations sur l'approche genre et bonne gouvernance dans les organisations paysannes - Organiser des formations sur l'organisation et la gestion des filières - Vulgariser la politique de gestion des crédits aux membres des coopératives - Favoriser les échanges entre les coopératives au niveau local et régional - Faciliter les contacts entre les OP groupées et les pouvoirs publics - Suivre et accompagner les Coopératives dans leur fonctionnement - Documenter les faits sur les violations des droits des producteurs et sur l'environnement - Former les leaders des coopératives et les activistes sur les stratégies de lobby et de plaidoyer - Accompagner les initiatives de défense des droits des producteurs. 			

Résultat 2				
Les compétences techniques, organisationnelles et managériales des jeunes et des femmes micro-entrepreneurs sont renforcées et leurs métiers sont valorisés.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité garantie - Stabilité de la monnaie - Accès des jeunes et des femmes à la terre 			
Indicateur 1 - Nombre de femmes formées maîtrisant les techniques de transformation et de conditionnement qui participent à leur diffusion dans les AGR	60 :	90	130	- Rapports d'activités - Rapports d'enquête - Visites de terrain
Indicateur 2 - Nombre des jeunes impliqués et qui vivent de leurs exploitations agropastorales : microentreprises agricoles	16 4 filles 12 garçons	150 45 filles 105 garçons	950 430 filles 520 garçons	- Enquêtes - Témoignages - Visites de terrain

Typologie des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes en entrepreneuriat agricole et en gestion des microentreprises en milieu rural - Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux moyens matériels et financiers - Faciliter l'accès des coopératives-filières des femmes à la technologie de transformation et de conservation du soja, du manioc et du maïs répondant aux normes - Accompagner les micro-entrepreneurs dans le processus de certification des produits - Former les femmes et jeunes micro-entrepreneurs en marketing agricole - Suivre et accompagner les jeunes et les femmes dans leurs activités de production.
-------------------------	---

Résultat 3				
Les coopératives ont amélioré l'écoulement de leurs produits et en tirent durablement des revenus.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité garantie - Tracasseries des taxes maîtrisées - État des routes favorables - Politiques favorables 			
Indicateur 1 - Pourcentage d'augmentation du volume des produits collectés et écoulés par les coopératives par rapport au volume initial ¹¹	-Paddy : 14,9 T -Manioc : 143 T -Haricot : 16,2 T - Huile de palme: 300 bidons de 20L	20%	60% en moyenne	- Enquêtes des ventes auprès des ménages et coopératives - Rapports d'évaluation
Indicateur 2 - Nombre de nouveaux débouchés ouverts pour les produits des coopératives grâce à l'amélioration de la qualité de leurs produits : actuellement vente locale => ville, nouveaux opérateurs (alimentations, entreprises), pays voisins (ex. : huile de palme certifié)	-	1	3	- Documents de certification des produits - Rapports des ventes - Rapports de visites
Indicateur 3 - Nombre des ménages qui ont augmenté (au bout de 5 ans) leurs revenus d'au moins 75% par an grâce aux transactions dans/via les coopératives :	132 ¹²	300	800	- Enquêtes socioéconomiques auprès des coopératives - Rapport d'activités et de visites de suivi
Typologie des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la vulgarisation des pratiques et techniques agroécologiques - Assurer le suivi technique des producteurs et des coopératives agricoles - Appuyer les campagnes agricoles et les efforts d'augmentation de la production - Renforcer les compétences techniques des coopératives en matière de transformation, de conditionnement et de conservation des produits - Mettre en place des infrastructures de stockage des produits - Faciliter la mise en relation entre les producteurs et les consommateurs - Faciliter le transport des produits vers les centres urbains locaux : Bukavu, Uvira, Baraka - Organiser des échanges internes des produits entre les coopératives filières selon leurs spécificités et complémentarités 			
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des coopératives un fonds de roulement pour faciliter la collecte des produits auprès de leurs membres - Organiser des manifestations promotionnelles : foires agricoles, journées champêtres, etc. - Suivre et accompagner les Coopératives dans les processus des échanges et de collecte des produits. - Poursuivre l'analyse du contexte et des dispositions portant sur les taxes et le commerce transfrontalier 			
Conditions préalables	Obtention du financement et appropriation du programme par le groupe cible			

¹¹ Estimation actuelle pour les 12 coopératives structurées

¹² Données du programme 2014-2016

Annexe 3 : Liste des documents consultés

- 1) Balasha M. A., Katungo K. J-H., Balasha M. B., Masheka H. L., Ndele B. A., Cirhuza V., Buhendwa A. J-B., Akilimali I., Cubaka N. et Bismwa B, 2021. Perception et stratégies d'adaptation aux incertitudes climatiques par les exploitants agricoles des zones marécageuses au Sud-Kivu. Volume 21 numéro 1 | mai 2021. <https://journals.openedition.org/vertigo/31673>
- 2) Bisimwa, G., Bashi, M. (2009). "Souveraineté alimentaire. Le paradoxe du Sud-Kivu", Défis sud, no 91, octobre-novembre 2009, p. 24.
- 3) De Vaus D. 2001. Research Design in Social Research. Sage Publication, London (Ltd). 148p.
- 4) CIDSE, 2018. Principes de l'agroécologie : Vers les systèmes alimentaires socialement équitables, résilients et durables. 12p.
- 5) Document de programme DGD 2017-2021
- 6) E&F, 2018. La relation partenariale, une utopie et une action communes pour que la Terre tourne plus JUSTE. Note sur la notion de partenariat à l'Entraide et Fraternité. Juin 2018. www.entraide.be
- 7) Kelly, M. 1986. « L'analyse de contenu », dans B. Gauthier (dir.), Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données, Presses de l'université du Québec, p. 293-315.
- 8) Loi portant Principes Fondamentaux relatifs à l'Agriculture de la RDC, décembre 2011
- 9) Mulumeoderwa, F., A. Manirakiza, G. Furaha, N. Mastaki et P. Lebailly, 2019, Risk analysis in the peasant framework : empirical analysis of farmers in south Kivu, democratic republic of Congo , Agriculture and forestry, 65 ,4, pp. 35-45. DOI : 10.17707/AgricultForest.65.4.04
- 10) Orientations et cadre stratégiques d'Entraide et Fraternité, et d'Action Vivre Ensemble
- 11) Plan National d'Investissement Agricole (PNIA2013-2020).
- 12) Rapports annuels pays 2017.
- 13) Rapports annuels pays 2018.
- 14) Rapports annuels pays 2019.
- 15) Rapports annuels pays 2020.
- 16) Scores de performance et leçons apprises 2017.
- 17) Scores de performance et leçons apprises 2018.
- 18) Scores de performance et leçons apprises 2019.
- 19) Scores de performance et leçons apprises 2020.
- 20) Shimeles, A., Verdier-Chouchane et A. Boly, 2018, Understanding the Challenges of the Agricultural Sector in Sub-Saharan Africa, A. Shimeles et al. (eds.), Building a Resilient and Sustainable Agriculture in Sub-Saharan Africa, DOI : doi.org/10.1007/978-3-319-76222-71.
- 21) Termes de Références (TDRs)
- 22) Torquebiau, E., 2017, Climate-smart agriculture : pour une agriculture climato-compatible, Cahiers Agricultures, 26 : 66001.
- 23) Tri-Council Policy Statement : Ethical conduct for research involving Humans, 1998 (updated in 2000 and 2002).
- 24) Tshomba, K., M. Nkulu, M. Kalambaie et P. Lebailly P., 2019, Analyse des effets des Programmes de subventions sur la performance des cultures céréalières (Maïs *Zea mays* L. et Riz *Oriza* sp.) en R. D. Congo et en Zambie, Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture, 2,2, pp. 39.
- 25) <https://www.betterevaluation.org/en/evaluation-options/triangulation> (Consulté le 07 janvier 2022).

Annexe 4 : Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Indicateurs de mesure	Sources des données	Méthodes de collecte	Méthodes d'analyse
1. Pertinence / Adaptabilité				
1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des publics cibles/bénéficiaires (femmes et les hommes) ?	Degré de convergence des résultats aux besoins et préoccupations des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires?	Alignement avéré entre les interventions du programme et les priorités des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?	Alignement des objectifs du programme aux priorités nationales et aux ODDs	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
2. Efficacité				
2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?	Niveau de réalisation des résultats attendus vis-à-vis des stratégies adoptées	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	Degré de prise en compte du mécanisme de coordination et d'accompagnement des coordinations locales et des partenaires dans la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
2.3. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique (outils), est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	Degré de prise en compte du mécanisme de suivi et d'accompagnement méthodologique des coordinations locales et des partenaires dans la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
2.4. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favoriser ou entraver l'atteinte des résultats escomptés ?	Nombre et nature des facteurs de succès ou	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation

	inhibiteurs identifiés durant la vie du programme	- Groupes de bénéficiaires	- Exploration/ analyse secondaire	
3. Efficience				
3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?	Proportion et adéquation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires	- Revue documentaire - Interviews	- Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?	Taux d'absorption du budget existant Degré de fonctionnement du mécanisme de coordination	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires	- Revue documentaire - Interviews	- Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?	Existence ou non des retards dans la livraison des produits et services	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires	- Revue documentaire - Interviews	- Analyse de contenu - Triangulation
4. Durabilité				
4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan financier	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires	- Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire	- Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans technique (appropriation et responsabilisation, acquisition des capacités et des compétences) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan technique	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires	- Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire	- Analyse de contenu - Triangulation
4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan politique	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires	- Revue documentaire - Interviews	- Analyse de contenu - Triangulation
5. Impact				
5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social,	Existence des effets indirects associés à la mise en œuvre du programme sur les plans socioéconomique et	- Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires	- Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire	- Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation

économique et politique dans les zones et pays d'intervention ?	politique dans les zones ciblées			
5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?	Degré de considération des principes de droits humains et d'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
6. Crise COVID-19				
6.1. Dans quelle mesure la crise du COVID-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?	Degré d'influence du COVID sur le niveau d'atteinte des résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à COVID-19 ?	Nombre et nature des facteurs de succès et stratégie de mitigation des effets du COVID sur la vie du project	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de COVID-19 en termes de préparation aux catastrophes ?	Niveau d'appropriation et de préparation des bureaux pays face aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation

Annexe 5 : Liste des personnes interviewées

No	Noms et prénoms	Fonction	Organisations	Genre (H/F)
1	Philippine Cartier	Chargée des partenariats Afrique Centrale et Palestine	E&F	F
2	Bisimwa Clément	Coordonnateur	CAB (Partenaire)	M
3	Bagenda Patient	Secrétaire Exécutif		M
4	Salufa Nunu	Secrétaire Exécutive	APEF (Partenaire)	F
5	Xavier Chivava	Chargé de Suivi et évaluation	APEF	M
6	Ziribanchi Kivayaga	Directeur	CPR (Partenaire)	M
7	Innocent Kulimuchi	Chargé du Service agroécologie	CPR-Idiwi	M

Annexe 6: Fiche de consentement et outils de collecte des données primaires

A - Fiche de consentement pour les entretiens individuels

(Cette fiche doit précéder chaque interview pour obtenir le consentement des personnes à interviewer)

Entraide et Fraternité (E&F) à Bruxelles a recruté une équipe de consultants pour procéder à l'évaluation finale du programme DGD2017-2021 de décembre 2021 à mai 2022 dans huit pays à savoir Belgique, Burundi, Guatemala, Haïti, Madagascar, Nicaragua, Philippines, et RDC. Le but principal de cette évaluation est de tirer les leçons de la mise en œuvre du programme et de voir ce qui a fonctionné le mieux et ce qui a moins bien fonctionné. En d'autres termes, le but est de comprendre et d'apprendre. L'évaluation ne cherche pas à pointer du doigt ni à blâmer les gens. En tant que personne familiarisée avec ce programme et compte tenu de votre expérience et participation à sa conception, et/ou à mise en œuvre, nous apprécierions votre contribution à l'évaluation. L'entretien durera environ une heure. Votre participation est totalement volontaire. Si vous ne voulez pas participer, vous pouvez dire non. Nous souhaiterions enregistrer notre entretien, mais nous vous assurons du respect de l'anonymat et rien de ce que vous dites ne sera attribué à votre nom dans aucun rapport public produit par cette évaluation. En tant qu'évaluateur, mon travail consiste à protéger la confidentialité de cet entretien. Je ne relierai pas ce que vous dites à votre nom lorsque je rédigerai le rapport d'évaluation. Votre nom sera indiqué dans le rapport final dans la liste des personnes rencontrées, mais vos propos ne vous seront pas attribués.

Acceptez-vous de participer à l'entretien et que les informations que vous fournissez puissent être utilisées dans l'évaluation ? OUI / NON

(Si Non - explorez les conditions dans lesquelles la personne serait à l'aise de participer. Si elle / il ne consent toujours pas, remerciez-le/la pour sa considération).

Dans l'affirmative, vérifiez si la personne a participé (phase de conception, mise en œuvre et/ou de suivi) aux interventions du programme en posant la question suivante :

- Avez-vous participé aux interventions du programme DGD 2017 - 2021 ? Oui/Non
- Si oui, procédez à l'entretien. Mais si la réponse est non, demandez la bonne cible.

B - Guide d'entretien

(Liste des participants à insérer en annexe)

Ce questionnaire a été développé pour collecter votre opinion sur l'évaluation finale du programme DGD2017-2021 (objectifs à rappeler aux participants). Vos réponses resteront confidentielles et seront utilisées uniquement pour pousser la réflexion sur l'impact et les leçons apprises du programme afin d'améliorer l'efficacité des interventions futures

Date : _____

Nom & prénom : _____ Fonction : _____

Organisation : _____

(La liste de tous les informateurs clés sera enregistrée et insérée en annexe du rapport global et des rapports pays d'évaluation. La catégorie d'informateurs clés concernée est marquée d'un « x »).

Thèmes de discussions	E&F	Partenaires de mise en oeuvre	Autres partenaires	Représentants de bénéficiaires
1. Pertinence / adaptabilité				
1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou publics cibles (femmes et les hommes) ?	X	X	X	X
1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires?	X	X	X	
1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?	X	X		
2. Efficacité				
2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?	X	X	X	X
2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur les plans méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	X	X	X	
2.3. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?	X	X	X	X
3. Efficience				
3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?	X	X	X	
3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?	X	X		
3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?	X	X	X	
4. Durabilité				

4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?	X	X	X	X
4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans technique (appropriation et responsabilisation, acquisition des capacités et des compétences) ?	X	X	X	X
4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?	X	X		
5. Impact				
5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans socioéconomique et politique dans les zones et pays d'intervention ?	X	X	X	X
5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?	X	X	X	X
6. Crise de COVID-19				
6.1. Dans quelle mesure la crise du COVID-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?	X	X	X	X
6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à COVID-19 ?	X	X	X	X
6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de COVID-19 en termes de préparation aux catastrophes ?	X	X		

C- Guide d'entretien pour Focus de Groupe (FDGs)

(NB : Ce guide sera également appliqué aux représentants de groupes de bénéficiaires).

Date : _____ Type de groupes (Jeunes/Femmes/Hommes/Mixte) : _____

Localité / Province : _____

NB : Liste des participants à fournir séparément (Nom, affiliation et fonction)

Efficacité/Pertinence/durabilité/Égalité genre et Durabilité

- 1) Compte tenu de votre collaboration avec le programme DGD (l'OS pourrait être identifié), quelles activités ont été les plus efficaces pour atteindre les plus vulnérables ? S'il vous plaît dites-nous comment ? (Participants, contenu/type d'activités, prestataires, etc.)
- 2) Qu'est-ce qui a changé dans votre vie après avoir reçu ces assistances ?
- 3) Pensez-vous que vos besoins primaires ont été améliorés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Quelles pourraient être les nouvelles activités ou amélioration que vous souhaiteriez voir ?
- 4) Quelles activités ont été jugées plus importantes pour vos besoins ?
- 5) Y a-t-il des personnes dans votre communauté qui répondraient aux critères de ciblage du programme qui ont été exclues ?
- 6) Comment collaborez-vous avec le partenaire et/ou le gouvernement pour promouvoir votre bien-être social ?
- 7) Qui d'autre est impliqué et comment cela fonctionne-t-il ?
- 8) Dans quelle mesure le programme a-t-il soutenu et fourni plus d'opportunités économiques basées sur l'agriculture aux femmes par rapport aux hommes ?
- 9) De quelles manières signalez-vous que les relations au sein du ménage ont changé (accès et contrôle des ressources, des services et des installations de commercialisation) ?
- 10) Comment le programme pourrait-il mieux cibler et répondre aux besoins des personnes vulnérables ?

Merci pour votre participation !

Annexe 7: Profile de l'évaluateur

Serge Eric Yakeu (CE), Chef d'équipe

Serge Eric est un Évaluateur Accrédité (CE) et parfaitement bilingue (Français et Anglais). Pendant plus de 15 ans, il a mené des évaluations en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie, dans divers environnements, notamment les villes, les villages, les forêts, le Sahel et la savane. Il a collaboré avec des parties prenantes à plusieurs niveaux, y compris des organisations communautaires, des donateurs / bailleurs de fonds tels que l'USAID, les Affaires Mondiales Canada, l'UE ; des hauts responsables des missions diplomatiques, des agences gouvernementales, des agences partenaires et des agences du système des Nations Unies telles que le FIDA au Tchad et au Sénégal; La FAO au Tchad, au Cameroun, en RD Congo, au Lesotho et en Tanzanie; l'ONUDI au Tchad et en Autriche; l'OCDE aux Philippines et Allemagne; l'USAID au Mali; l'ILPRI au Mali; l'ICRAF au Cameroun et au Congo; L'UNESCO au Ghana, au Nigeria, en Tanzanie et en France; le BIT au Sénégal et au Cameroun; l'ONU Femmes en RCA et au Cameroun ou encore le PAM en Italie et au Cameroun, et avec l'UNICEF au Burkina Faso, Libéria, Nigeria, Guinée Bissau, Sénégal, et Côte d'Ivoire. Serge Eric a dirigé la conception et la mise en œuvre de plusieurs études et évaluations dans plus de 55 pays dans le monde entier et dans des environnements complexes et humanitaires, individuellement ou en équipe. Il a travaillé dans 24 pays d'Afrique, 7 d'Europe, 3 d'Asie, 3 du Moyen-Orient et 2 pays de l'Amérique du Nord. Il a également partagé des connaissances en matière d'évaluation en Amérique latine (Mexique et Brésil) et dans les Caraïbes (Barbades, Haiti et Trinidad & Tobago). La plupart des travaux nécessitaient une sensibilité culturelle, une éthique et la connaissance des normes pratiques très fortes. Avec sa capacité à gérer les approches participatives en plus de ses connaissances et de ses compétences en leadership, il s'adapte facilement à différents environnements culturels.

En outre, il est très actif en tant que Conseiller pour l'émancipation des jeunes afin de les intégrer dans le domaine de l'évaluation, en particulier au sein de réseaux professionnels tels que l'Association Africaine d'Evaluation (AfrEA) où il a exercé les fonctions de président, l'Association Camerounaise pour le développement de l'Evaluation (CaDEA) où il a animé plusieurs ateliers de formation en évaluation, la Société Canadienne d'Evaluation (SCÉ) où il a offert des webinaires sur l'évaluation participative et sert de Révisseur Scientifique au Journal Canadien d'Evaluation, l'Association International pour le Développement de l'Evaluation (IDEAS) où il est membre à vie et a facilité plusieurs ateliers de formation, l'Association Canadienne pour les Professionnels du Développement International (CAIDP) et le réseau « EvalIndigenous » de l'Initiative EvalPartners où il est le Président depuis janvier 2019 en Nouvelle Zélande.

Son parcours académique couvre un Double Master International en Sciences du Développement Rural en Belgique conjointement avec l'Université de Pise (Italie), Wageningen (Pays-Bas), l'université de Humboldt en Allemagne, et Rennes en France ; une Maîtrise en méthodologie de la recherche et statistiques (Wageningen au Pays-Bas), un Diplôme d'Ingénieur agronome spécialisé en Économie Agricole et Sociologie Rurale, et une License en Biochimie option nutrition humaine (Cameroun). Serge Eric possède une douzaine de certificats internationaux en coopération internationale (coopération Nord / Sud), en méthodologies de recherche en sciences sociales, en planification et évaluation du développement, en genre et équité.

Expertise: planification et projet / gestion de programme, assistance humanitaire, évaluation de la vulnérabilité et renforcement de la résilience, initiatives de consolidation de la paix et de transition, développement communautaire, développement agricole et rural, analyse de la chaîne de valeur, inclusion financière et aide aux petites subventions, évaluation des capacités, initiatives en matière d'éducation et de formation professionnelle, politiques de réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition, évaluation axée sur le genre et l'équité, économie de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

Pour plus de détails sur son profile, références disponibles à : <https://www.linkedin.com/in/serge-eric-yakeu-djiam-lab15140/>